N. 9

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Séance plénière du mardi 11 décembre 1990

SEANCE DU MATIN

SOMMAIRE

	Pages
PROJETS D'ORDONNANCE ET DE REGLEMENT	305
PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1991	305
PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1991	305
BUDGET ADMINISTRATIF DU MINISTERE DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1991	305
PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1991	305
PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1991	305
BUDGET ADMINISTRATIF DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1991	305

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

Plenaire vergadering van dinsdag 11 december 1990

OCHTENDVERGADERING

INHOUDSOPGAVE

	Blz.
ONTWERPEN VAN ORDONNANTIE EN VAN REGLEMENT	305
ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE MIDDELENBEGROTING VAN HET BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1991	305
ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN HET BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1991	305
ADMINISTRATIEVE BEGROTING VAN HET MINISTERIE VAN HET BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1991	305
ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE DE MIDDELENBEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1991	306
ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE DE ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1991	306
ADMINISTRATIEVE BEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1991	306

Pages

INTERPELLATIONS JOINTES

— Interpellation de M. Van Hauthem à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, concernant «les actions que l'Exécutif bruxellois entreprend pour obtenir le statut de «Bruxelles, Capitale de l'Europe», et les conséquences pour Bruxelles en général et pour les Flamands de Bruxelles en particulier» 305

— Interpellation de M. André à M. Grijp, Ministre de l'Economie, concernant «la gestion des compétences économiques en Région bruxelloise» 305

— Interpellation de M. Huygens à M. Gosuin, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, concernant «l'aide aux communes dans le cadre de la lutte contre le bruit» 305

— Interpellation de M. Paternoster à M. Anciaux, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, concernant «la formation des sapeurs-pompiers dans la Région de Bruxelles-Capitale» 305

Discussion générale conjointe. — *Orateurs:* **MM. Maingain,** rapporteur, **Béghin,** rapporteur, **De Decker, Moureaux, Debry, Béghin, de Patoul, Mme de T'Serclaes, M. Garcia** 305

Blz.

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIES

— Interpellatie van de heer Van Hauthem tot de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, betreffende «de acties die de Brusselse Executieve onderneemt voor het verkrijgen van het statuut «Brussel, hoofdstad van Europa» en de gevolgen voor Brussel in het algemeen en de Brusselse Vlamingen in het bijzonder» 305

— Interpellatie van de heer André tot de heer Grijp, Minister belast met Economie, betreffende «het beleid van de economische bevoegdheden in het Brusselse Gewest» 305

— Interpellatie van de heer Huygens tot de heer Gosuin, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, betreffende «de hulp aan de gemeenten in het kader van de strijd tegen het geluid» 305

— Interpellatie van de heer Paternoster tot de heer Anciaux, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, betreffende «de opleiding van brandweermannen in het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest» 306

Samengevoegde algemene bespreking. — *Sprekers:* **de heren Maingain,** rapporteur, **Béghin,** rapporteur, **De Decker, Moureaux, Debry, Béghin, de Patoul, mevrouw de T'Serclaes, de heer Garcia** 305

PRESIDENCE DE M. POULLET, PRESIDENT
VOORZITTERSCHAP VAN DE HEER POULLET, VOORZITTER

— *La séance est ouverte à 9 h 30.*

De vergadering wordt geopend om 9 u. 30.

M. le Président. — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du 11 décembre 1990.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van 11 december 1990 geopend.

PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1991

PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1991

BUDGET ADMINISTRATIF DU MINISTERE DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1991

INTERPELLATIONS JOINTES AUX BUDGETS

INTERPELLATION DE M. VAN HAUTHEM A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, CONCERNANT «LES ACTIONS QUE L'EXECUTIF BRUXELLOIS ENTREPREND POUR OBTENIR LE STATUT DE «BRUXELLES, CAPITALE DE L'EUROPE», ET LES CONSEQUENCES POUR BRUXELLES EN GENERAL ET POUR LES FLAMANDS DE BRUXELLES EN PARTICULIER»

INTERPELLATION DE M. ANDRE A M. GRIJP, MINISTRE DE L'ECONOMIE, CONCERNANT «LA GESTION DES COMPETENCES ECONOMIQUES EN REGION BRUXELLOISE»

INTERPELLATION DE M. HUYGENS A M. GOSUIN, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, CONCERNANT «L'AIDE AUX COMMUNES DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LE BRUIT»

PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1991

PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1991

BUDGET ADMINISTRATIF DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1991

INTERPELLATION JOINTE AUX BUDGETS

INTERPELLATION DE M. PATERNOSTER A M. ANCIAUX, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, CONCERNANT «LA FORMATION DES SAPEURS-POMPIERS DANS LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE»

Discussion générale conjointe

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE MIDDELENBEGROTING VAN HET BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1991

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN HET BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1991

ADMINISTRATIEVE BEGROTING VAN HET MINISTERIE VAN HET BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1991

AAN DE BEGROTINGEN TOEGEVOEGDE INTERPELLATIES

INTERPELLATIE VAN DE HEER VAN HAUTHEM TOT DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, BETREFFENDE «DE ACTIES DIE DE BRUSSELSE EXECUTIEVE ONDERNEEMT VOOR HET VERKRIJGEN VAN HET STATUUT «BRUSSEL, HOOFDSTAD VAN EUROPA» EN DE GEVOLGEN VOOR BRUSSEL IN HET ALGEMEEN EN DE BRUSSELSE VLAMINGEN IN HET BIJZONDER»

INTERPELLATIE VAN DE HEER ANDRE TOT DE HEER GRIJP, MINISTER BELAST MET ECONOMIE, BETREFFENDE «HET BELEID VAN DE ECONOMISCHE BEVOEGDHEDEN IN HET BRUSSELSE GEWEST»

INTERPELLATIE VAN DE HEER HUYGENS TOT DE HEER GOSUIN, STAATSSECRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER BELAST MET HUISVESTING, LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID, BETREFFENDE «DE HULP AAN DE GEMEENTEN IN HET KADER VAN DE STRIJD TEGEN HET GELUID»

ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE DE MIDDELENBEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1991

ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE DE ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1991

ADMINISTRATIEVE BEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1991

AAN DE BEGROTINGEN TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE

INTERPELLATIE VAN DE HEER PATERNOSTER TOT DE HEER ANCIAUX, STAATSSECRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER BELAST MET FINANCIEN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN, BETREFFENDE «DE OPLEIDING VAN BRANDWEERMANNEN IN HET BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJK GEWEST»

Samengevoegde algemene bespreking

De Voorzitter. — Dames en Heren, aan de orde is de samengevoegde algemene bespreking van de ontwerpen van ordonnantie en verordening, en de toegevoegde interpellaties.

Mesdames, Messieurs, l'ordre du jour appelle la discussion générale conjointe des projets d'ordonnance et de règlement, et les interpellations jointes.

De algemene bespreking is geopend.

La discussion générale est ouverte.

La parole est à M. Maingain, rapporteur.

M. Maingain, rapporteur. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, la Commission des Finances, des Affaires générales, du Budget de la Fonction publique et des Relations extérieures de notre assemblée a consacré trois séances à l'examen du projet d'ordonnance contenant le budget des Voies et Moyens de la Région, du projet d'ordonnance contenant le budget général des dépenses de la Région et du budget administratif du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale.

Le travail en commission des Finances s'est poursuivi par une analyse des divisions et des programmes se rapportant aux compétences de chacun des membres de l'Exécutif dans les commissions spécialisées du Conseil, la Commission des Finances recevant, lors de sa dernière séance de travail, un rapport des différents commissaires désignés à cette fin au sein des Commissions spécialisées. Je voudrais mettre en exergue quelques caractéristiques des documents qui sont aujourd'hui soumis à votre examen.

En premier lieu, je crois me faire ici l'interprète de l'ensemble des membres des différentes commissions et de la commission principale, celle des Finances, pour inviter l'Exécutif, ainsi qu'il s'y est engagé pour l'année prochaine, à respecter les délais légaux pour le dépôt, l'examen par la Cour des Comptes et le vote des différents documents budgétaires.

A cet égard, les délais légaux sont particulièrement stricts. En principe, nous devons adopter l'ensemble des documents avant le 30 novembre de l'année qui précède l'exercice budgétaire. L'Exécutif s'est engagé à respecter ce délai dès l'exercice budgétaire 1992.

De même, il convient d'inviter l'Exécutif, ainsi que la Cour des Comptes l'a souligné dans son rapport, à veiller à l'avenir à déposer conjointement au projet d'ordonnance les notes de justification par division et par programme, seule manière d'assurer un contrôle effectif des politiques menées par l'Exécutif dans le cadre des engagements budgétaires.

Comme pour les délais, l'Exécutif veillera à l'avenir à respecter cette procédure.

Si la Commission des Finances a été amenée à souligner quelques lacunes quant au respect des procédures, elle a pu relever néanmoins certains aspects positifs des pratiques budgétaires de l'Exécutif.

En premier lieu, la fin de la pratique des crédits reportés qui permet incontestablement un meilleur contrôle de l'exécution du budget.

En deuxième lieu, une volonté certaine de l'Exécutif, ainsi que l'ont souligné plusieurs membres de la Commission, de faire respecter un meilleure ratio entre les crédits d'engagement et les crédits d'ordonnancement. C'est là le gage pour l'avenir d'éviter tout dérapage budgétaire et tout accroissement du déficit.

En troisième lieu, dans la même optique, un renoncement à la politique et à la pratique de la débutgétisation qui était courante à tous les niveaux de pouvoir. On peut dire que l'Exécutif pour cet exercice budgétaire a fait un effort particulier puisque, pour l'essentiel, seul le programme d'investissement de la STIB relève de la débudgétisation.

Quant au rapport entre les recettes et les dépenses, les recettes sont évaluées à un montant de 33 milliards 534 millions de francs dont des recettes fiscales de plus ou moins 9 milliards 600 millions de francs, et les dépenses s'élèvent à 39 milliards 957 millions de francs, ce qui nous laisse un solde net à financer de 6 milliards 400 millions de francs, soit un montant inférieur de 200 millions de francs à celui qui est accepté par le Conseil des Finances, en son avis, selon l'évaluation des déficits admis par les différents pouvoirs autonomes, les Communautés et les Régions. Ce montant du solde net à financer est inférieur de 600 millions de francs au montant du déficit naturel accepté par la loi de financement, sur base du principe du financement de l'emprunt par l'Etat central dont les annuités sont remboursées par celui-ci.

Le budget 1991 a également mis en application la réforme prévue par la loi du 28 juin 1989 concernant la pratique des Fonds budgétaires. A ce propos, un débat est intervenu en commission sur l'affectation des soldes des fonds 1990, puisque ces derniers sont, si je puis dire, «vidés» de la section particulière du budget 1990 pour être inscrits en recettes spécifiques. Ces recettes sur soldes de fonds 1990 représentent un montant de 6 milliards 634 millions 900 mille francs et l'Exécutif a pris l'engagement devant la commission de ne pas financer les dépenses courantes de l'exercice budgétaire 1991 sur ces recettes de soldes de fonds, sauf à revenir devant l'Assemblée et la Commission des Finances pour en déterminer l'affectation.

Celà a d'ailleurs amené l'Exécutif à déposer un document complémentaire à son budget en une Annexe 7, sur laquelle j'attire votre attention pour déterminer l'équilibre du budget, puisqu'elle fait apparaître, d'une part, les recettes sur soldes et, d'autre part, les dépenses sur fonds.

Je terminerai l'exposé des principales caractéristiques de ce budget 1991 en mettant en exergue les réponses des Ministres sur deux éléments fondamentaux qui ont donné lieu à des

débats, à savoir, d'une part, la taxe sur la propreté et la sécurité urbaines et, d'autre part, la taxe sur la lutte contre les nuisances.

En ce qui concerne la première taxe, le Ministre des Finances a déclaré — et cela figure à la page 47 du rapport — que la taxe de propreté et de sécurité urbaines ne sera pas enrôlée en 1990 et 1991 avant que ne soient connus les résultats de la Table ronde que le Ministre doit organiser avec les secteurs concernés. Après cette Table ronde, les «effets pervers» de la taxe seront supprimés.

Quant à la taxe sur la lutte contre les nuisances, dont le montant au titre des recettes est arrêté à 250 millions de francs, le Secrétaire d'Etat à l'Environnement a précisé qu'elle n'était pas la reproduction de la taxe provinciale telle qu'elle est connue et appliquée jusqu'à présent, mais qu'elle devrait faire l'objet d'une estimation après l'établissement et l'adoption d'un plan pluriannuel de défense de l'environnement, notamment quant à l'élimination des déchets.

Je remercie les rapporteurs des différentes commissions spécialisées d'avoir apporté des renseignements particulièrement utiles — ainsi qu'ils sont repris dans les rapports particuliers figurant en annexes — quant à l'examen des dépenses par division et programme relevant de leur commission. Je remercie également les services de l'Assemblée qui, dans un délai fort court ont pu établir les documents parlementaires avec une clarté et une précision particulièrement remarquables. Si certains services de l'Exécutif sont confrontés à des problèmes d'organisation — et nous voulons bien le croire — il n'en demeure pas moins que ceux de l'Assemblée peuvent l'être également. C'est ici qu'on peut reconnaître leur mérite en soulignant combien leur contribution a été déterminante. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Béghin, rapporteur.

De heer Béghin, rapporteur. — Mijnheer de Voorzitter, heren leden van de Executieve, Collega's, aangezien de begrotingen van de Agglomeratie en van het Gewest 1991 samen werden behandeld en de heer Maingain reeds uitvoerig het verslag heeft weergegeven, kan ik mij beperken tot een bondige uiteenzetting.

Ik vestig er uw aandacht op dat in het verslag zelf — stuk 80/2 op de bladzijden 7, 8 en 9 — vier errata werden opgenomen.

De Executieve diende een amendement in om een nieuw artikel 2 in het ontwerp van de middelen begroting in te voegen dat de diensten van de Agglomeratie toelaat de ontvangsten op basis van de bestaande reglementeringen te innen. De door de commissie aangenomen tekst en het amendement kan u lezen op de pagina's 5 en 6 van het verslag.

Dit ontwerp en het ontwerp van de uitgavenbegroting werden met 8 stemmen tegen 3 aangenomen.

Tenslotte heeft de commissie met 10 stemmen, bij 2 onthoudingen, de Brusselse Hoofdstedelijke Raad aanbevolen een voorstel van motie aan te nemen die de overeenstemming van de administratieve begroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 1991 met de inhoud en de doelstellingen van het ontwerp van verordening houdende de algemene uitgavenbegroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 1991 vaststelt. *(Applaus.)*

M. le Président. — La parole est à M. De Decker.

M. De Decker. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, avant d'entamer le fond de la discussion budgétaire, je voudrais émettre quelques remarques quant aux procédures et aux événements que nous avons connus au cours de ces derniers jours.

Je crois, tout d'abord, que l'incident que nous avons vécu aura démontré combien, pour l'examen du budget annuel, il est essentiel que, l'Exécutif ait dorénavant, la volonté de déposer son projet et de régler ses arbitrages internes en temps requis, afin que nous ne soyons pas, comme cette année, contraints de travailler dans des circonstances tout à fait inacceptables.

J'espère, que l'événement qui s'est déroulé aura permis de faire comprendre ce qui précède.

Je formulerai ensuite une remarque quant à la méthode de travail utilisée lors de l'examen de ce budget.

Nous avons examiné ce budget commission par commission, celles-ci donnant leur avis sur les matières dans lequelles elles sont spécialisées. L'expérience a démontré que cette méthode de travail est mauvaise. La meilleure, à mon sens, est celle qui est utilisée à la Communauté française: tous les budgets de chaque département sont examinés à la Commission des Affaires générales en présence des commissaires de cette Commission des Affaires générales et des Finances. Ensuite, les commissaires de chaque commission spécialisée rejoignent la Commission des Affaires générales au fur et à mesure que les Ministres compétents présentent leur budget. A l'issue des travaux, les membres de la Commission des Affaires générales peuvent ainsi avoir une vue d'ensemble sur ce qui s'est dit, se fait et se prépare. Ce n'est absolument pas le cas avec la méthode de travail que nous avons choisie.

Je le regrette et j'espère que, l'an prochain, le Bureau pourra se pencher à nouveau sur cette procédure.

J'en viens au budget, Monsieur le Président. Je me limiterai à formuler quelques considérations générales. Mon collègue et excellent ami Eric André, notamment, véritable Sherlock Holmes des budgets régionaux, se fera un plaisir de vous faire rapport de son enquête approfondie et de vous faire part de ses découvertes multiples.

Ne croyez pas que parce que nous sommes dans l'opposition, nous nous réjouissions des difficultés que vous connaissez.

Nous savons combien il est difficile de mettre en place une institution nouvelle, même si elle est l'héritière d'un Exécutif bruxellois qui avait une assez longue expérience à l'échelon national.

Cela dit, nous nous devons, à l'occasion de ce deuxième budget, de faire une analyse critique, en profondeur, de celui-ci, parce qu'il est particulièrement important. Etant le deuxième budget, il est, en principe, le premier qui ait pu tenir compte d'une expérience précédente. C'est donc le budget des grandes options, des grands choix et des lignes directrices que vous avez décidés.

C'est dans ce contexte que je voudrais vous dire qu'à nos yeux, vous menez une mauvaise politique, une politique dangereuse pour l'équilibre de Bruxelles parce qu'elle se caractérise, d'une part, par une dérive budgétaire qui mine l'avenir de notre région et, d'autre part, par une politique anti-économique qui va tuer à terme, si vous la poursuivez, le tissu économique de Bruxelles au travers de taxes multiples que vous avez levées avec fort peu de préparation et de réflexion.

Ces deux caractéristiques me font dire que votre Exécutif fait indiscutablement preuve d'incompétence pour le moment, que ce soit au niveau de la procédure, de la présentation ou des choix budgétaires et fiscaux. De plus, par les choix économiques qu'il pose, il est irresponsable quant à l'avenir de Bruxelles.

Venons-en au budget au sens strict. Vous prévoyez 46,5 milliards d'autorisation de dépenses et 33,5 milliards de recettes, dont 31,5 milliards de recettes récurrentes. Pour quiconque sait additionner et soustraire, cela signifie que nous nous trouvons face à un déficit minimum de 13 milliards, qui pourraient en devenir 15, dont 7,2 milliards seront remboursés par l'Etat en vertu de la loi de financement, ce qui laisse de manière incontournable un solde net à financer de 6,4 milliards. Vous comptez combler celui-ci en allant puiser dans la cagnotte des soldes du passé de la Région, qui n'est pourtant pas inépuisable puisqu'elle ne contient qu'une vingtaine de milliards environ.

Si vous recommencez l'opération en 1992, vous aurez probablement épuisé cette cagnotte et vous aurez ainsi choisi de recourir à la fiscalité qui sera possible dès 1993.

Par votre action politique, les Bruxellois savent donc que si vous continuez sur cette voie, des impôts nouveaux seront levés dès que la loi de financement le permettra.

Par votre faute, la Région vit donc au-dessus de ses moyens. Votre politique fait preuve de fort peu de cohésion et votre Exécutif manque de solidarité et de vue à long terme; il vit indiscutablement au jour le jour.

Mais cette dérive budgétaire est d'autant plus condamnable que de nombreuses dépenses que vous avez décidé d'engager sont excessives, voire inutiles. Et je citerai les 600 millions prévus pour les cabinets ministériels, c'est-à-dire 100 millions de plus que l'an dernier. Alors que vous aviez annoncé une restructuration administrative pouvant réduire, à échéance relativement brève, le rôle essentiel que vous accordiez au fonctionnement des cabinets en début d'existence de notre Région, augmenter en cette deuxième année d'existence les frais de cabinets de 100 millions constitue un choix délibéré, fondamentalement critiquable. En outre, vous engagez 385 millions pour frais d'études, c'est-à-dire 45 p.c. de plus que l'an dernier. Il s'agit là d'une caractéristique assez généralisée des exécutifs à participation socialiste. J'ai déjà vévu cela dans une autre assemblée où, les libéraux ayant quitté la majorité et ayant été remplacés par les socialistes, la première caractéristique du nouvau budget fut précisément l'augmentation massive des frais d'études. Cela se passait à la Communauté française et j'avais appelé alors ce budget «le budget des copains d'abord». Aujourd'hui, votre budget régional puise totalement à la même source, et nous nous trouvons bien, une fois de plus, face à un budget «des copains d'abord», saupoudrant les frais d'études, ...

M. Moureaux. — C'est comme la SRI!

M. De Decker. — ... et puisque vous m'interrompez, au-delà des frais d'études, j'en viendrai alors aux subsides et aux subventions de toutes natures. Et précisément, ces subventions, prévues à des dizaines de postes, ne sont la plupart du temps nullement fondées au niveau du cahier justificatif. Cela me permet d'affirmer que votre budget est non seulement celui «des copains d'abord» mais de surcroît un budget de pouvoirs spéciaux, à savoir ceux que s'accorde l'Exécutif pour distribuer les subventions et, de manière systématique, saupoudrer les petits avantages à gauche et à droite... *(Exclamations sur les bancs socialistes.)* C'est vrai, vous avez raison, exclusivement à gauche!

Dans tous les domaines donc, le budget 1991 traduit une politique du coup par coup, sans cohérence, sans objectif global, hormis l'influence du parti dont je viens de parler, qui se traduit par la volonté systématique de saupoudrage et d'avantages distribués.

Pour les Bruxellois, le résultat de ce budget se traduira par une situation risquant de devenir invivable: de nouvelles taxes levées sans modération ni considération pour les réalités économiques; problèmes de logement non résolus et qui seront certainement aggravés si la loi Wathelet est votée; urbanisation anarchique reflétant les dissensions entre les membres de l'Exécutif en matière d'aménagement du territoire; absence de politique économique — et je suis persuadé que M. Grijp y reviendra — sans oublier l'endettement de la Région qu'il faudra encore compenser à terme par de nouveaux impôts.

Dans la suite de toutes ces erreurs, de toutes ces incohérences, se profile déjà un résultat: les habitants de Bruxelles s'en vont et ils continueront à partir, et avec eux, malheureusement, d'abord les entreprises. Je crains, si vous continuez à œuvrer ainsi, que votre politique des taxes et de l'incohérence ne transforme à terme Bruxelles en désert économique.

Mais venons-en à l'une ou l'autre de vos compétences et d'abord à la politique de développement économique.

La régionalisation pouvait faire espérer de vastes projets ambitieux pour la Région bruxelloise. Or, après plus d'un an et demi d'existence, nous ne voyons pas de grands projets économiques se développer à Bruxelles. Nulle trace non plus de politiques délibérément choisies, dans tel ou tel quartier, en vue de promouvoir des activités nouvelles. Il n'y a pas de réaménagement de certaines parties de la ville, pas de vue d'ensemble, nul projet particulièrement ambitieux.

M. Béghin a tout à fait raison lorsqu'il plaide pour ces pôles de développement économique. C'est indiscutablement dans cette voie qu'il faudrait se diriger. Mais qu'allez-vous faire dès lors que la loi d'expansion économique vient à terme à la fin de l'année — M. André en parlera tout à l'heure — et qu'il n'y a pas d'ordonnance bruxelloise prête pour prendre le relais?

Toujours en matière de politique économique, il conviendrait de se pencher sur les conséquences du rôle international et européen de Bruxelles, et ce d'une manière plus approfondie. Il paraît qu'une étude vient d'être achevée en la matière. J'espère qu'elle sera discutée le plus rapidement possible en commission du Conseil régional. Il importe en effet de souligner que le rôle européen de Bruxelles est économiquement essentiel pour notre région. Il faut avoir ce rôle à l'esprit, bien plus que vous ne l'avez eu jusqu'à présent, lorsqu'on réfléchit à l'avenir de notre région. A cet échelon-là également, on ne peut que regretter le manque notoire de volonté politique dans le sens du développement du rôle européen de Bruxelles.

A cet égard, permettez-moi, Monsieur le Ministre-Président, de vous faire une suggestion. L'autre jour, lors d'une réunion de l'UEO, j'ai eu l'occasion de rencontrer un vieil ami qui est député d'Alsace et qui défend particulièrement les intérêts de Strasbourg en tant que capitale européenne. Nous avions pris rendez-vous de longue date pour un déjeuner afin de pouvoir nous dire ce que nous avions sur le cœur, lui dans la défense des intérêts de Strasbourg et moi dans la défense de ceux de Bruxelles. Un tel échange, que je vous recommande, est fort intéressant lorsqu'il est fait en toute sincérité. Au début de la conversation, mon collègue français émettait des propositions classiques de compensations en faveur de Bruxelles si Strasbourg restait le siège du Parlement européen, mais il me fut possible de le convaincre d'une chose — et je crois que l'Exécutif bruxellois, notamment M. Chabert, devrait,

dans ses conversations avec l'Exécutif national, plaider davantage en faveur de cette formule —: Strasbourg n'est pas un symbole utile pour l'Europe des Douze. Strasbourg est un symbole de la fin des conflits historiques en Europe, des vieilles querelles franco-germaniques; c'est donc un symbole de réconciliation. On peut y trouver une base, aujourd'hui que le Rideau de fer s'est effondré, qui justifie que toutes les structures pan-européennes chargées de gérer l'Europe au sens large — pas l'Europe des Douze mais l'Europe des 24 ou des 35 — se réunissent à Strasbourg.

La Belgique et notre Région devraient plaider non seulement pour que Strasbourg reste le siège du Conseil de l'Europe mais également pour qu'elle devienne le siège du Parlement qui va se constituer dès l'année prochaine: le Parlement de la CSCE des trente-cinq. Au terme de cette conversation, je suis persuadé que si Strasbourg recevait — au-delà du Conseil européen qu'elle a et qu'elle conservera toujours — les structures permanentes de la CSCE, elle pourrait admettre que soient réunies à Bruxelles les trois structures politiques de l'Europe des Douze, actuellement — c'est-à-dire de l'Europe *sensu stricto* ou de la petite Europe — face à celle qui, aujourd'hui, s'élargit de l'Atlantique à l'Oural, comme aurait dit le général De Gaulle. Vous pourriez donc, Monsieur le Ministre, dans vos contacts avec le gouvernement national, plaider cette cause qui est claire, facilement compréhensible et incontournable dans son argumentation: la grande Europe à Strasbourg, la petite Europe à Bruxelles. Cela nous permettrait de réunir toutes les structures politiques de l'Europe dans notre ville et d'asseoir définitivement le rôle européen de Bruxelles. Vous savez qu'à la fin de l'année, un sommet européen doit avoir lieu, suivi de plusieurs conférences intergouvernementales. C'est dans ce contexte que Bruxelles doit faire valoir ses prises de position: une certaine solidarité pourrait même naître entre Bruxelles et Strasbourg au lieu de cet affrontement totalement stérile.

Venons-en à présent à la politique des équipements et des déplacements. Cette politique nous coûte environ 25 p.c. des crédits régionaux dont la moitié, 5,7 milliards sont des subsides de fonctionnement à la STIB. A cet égard, les choix politiques du Ministre Thys — ou plutôt les non-choix — sont particulièrement dangereux. Vous avez, Monsieur le Ministre, commandé des études dont vous n'avez pas encore les résultats. Donc, vous ne savez pas réellement où vous vous dirigez.

Cependant, vous avez déjà pris une option; elle peut se comprendre et être considérée comme légitime dans un choix politique: il s'agit de privilégier le transport en commun. Mais la seule manière dont vous essayez de privilégier le transport en commun, c'est en rendant la circulation automobile impossible. Au lieu de vous doter des moyens de donner une efficacité réelle aux transports en commun, vous créez et multipliez les bouchons automobiles. Lorsque l'on sait que le nombre de véhicules augmente de 4 p.c. par an et que dès lors, rien qu'à ce niveau-là, les difficultés surgissent très facilement, doubler cette augmentation naturelle du nombre de véhicules par une politique qui consiste à rendre la circulation impossible est une politique dangereuse. Dotons-nous d'une vraie politique de transports en commun, posons les véritables questions qui consistent à savoir si le réseau de métro actuel est suffisant — je ne dis pas qu'il faudrait l'élargir de manière disproportionnée car nous n'en avons pas les moyens — mais demandons-nous comment nous pourrons, dans dix ou quinze ans, circuler à Bruxelles. Ce doit être dit: il faut prolonger le réseau de métro et la circulation sur certains axes doit indiscutablement être assurée par cette voie — c'est possible même si c'est coûteux — sans détruire le tissu de surface comme il y a dix ou quinze ans.

Eh bien! Je crois qu'il faut avoir le courage de se poser la question et de préciser quelle sera la politique de transports en commun à adopter à terme. La politique menée à l'heure actuelle est vouée à l'étouffement; les parkings de dissuasion ou bien ne sont pas réalisés, ou bien dépendent de la bonne volonté d'autres régions. Vous allez ainsi étouffer Bruxelles et, par là-même, votre propre politique des transports.

De surcroît, on ne trouve, dans votre budget, aucun article concernant le RER. Pourtant, chacun sait combien cet élément de votre politique de transport à Bruxelles sera essentiel à l'avenir si l'on veut éviter que les navetteurs, — dont le nombre ne diminuera pas car il y aura toujours plus de fonctions administratives à Bruxelles — ne persistent à utiliser leurs automobiles pour entrer dans la capitale.

En matière de politique de l'emploi, je crois pouvoir dire que la pauvreté de la politique mise en place est à la mesure de la pauvreté de la politique économique existant dans la Région, alors qu'on enregistre, pour le moment, une augmentation du chômage à Bruxelles. Dans ce domaine-là aussi, de grands frais sont prévus pour des études appelées préliminaires. On n'est donc pas près d'aboutir. Des primes à l'embauche sont prévues sur base d'une future ordonnance régionale. Or, l'inertie de l'Exécutif dans certains domaines essentiels et le nombre de projets qu'il annonce mais qu'il n'a pas encore déposés, nous font craindre qu'il soit prématuré d'inscrire des crédits pour 1991. Mais je suppose que vous vivez d'espoir et que vous êtes, dès lors, obligés de faire preuve de grande prudence.

Venons-en à votre politique en matière de pouvoirs locaux. Votre volonté politique est certes louable: souci de l'équilibre financier des communes, recherche de solutions aux problèmes de la gestion urbaine, amélioration de la qualité des services publics. Les crédits prévus au budget sont à la mesure de cette volonté puisqu'ils représentent environ 25 p.c. du budget. Mais celà, à quel prix pour l'autonomie communale! On a, dès votre déclaration de l'Exécutif en 1989, eu des inquiétudes à cet égard. Il semble que vous vouliez vous diriger vers une sorte de politique de partnership entre la Région et les communes. J'espère que ce partnership ne préfigure pas une volonté plus forte et plus intense de contrôle des communes et de limitation de l'autonomie communale. Il y a une quinzaine de jours, à la BRT, dans l'émission équivalente à celle de la RTBF «Faire le Point» dont le Premier Ministre était l'invité, le rédacteur en chef du journal *De Morgen* a attiré l'attention de M. Martens sur le fait — je vous en parle puisque le représentant du *Vlaams Blok* n'est pas présent — que si des élections étaient organisées demain, il est fort probable que, dans la région anversoise et la Ville d'Anvers, le *Vlaams Blok* atteindrait un score plus élevé que celui du CVP. Il y a évidemment là de quoi secouer un Premier Ministre CVP qui s'entend dire cela, en direct, à la télévision. Le journaliste a d'ailleurs ajouté que des études sociologiques avaient été faites sur l'origine de cette poussée de l'extrême-droite à Anvers.

Une des premières causes en est probablement la fusion des communes qui a fait en sorte que l'ensemble anversois de plus de 500 000 habitants est gouverné actuellement par un pouvoir municipal qui a coupé, du fait de la disproportion entre le nombre d'élus actuels et antérieurs, tout lien avec la population et donc avec la réalité concrète du terrain. Cette première cause de la poussée de l'extrême-droite est donc le mécontentement, l'incompréhension des citoyens qui se heurtent à une autorité publique qui paraît trop distante.

Le journaliste posait au Premier Ministre la question de savoir si cette situation n'impliquait pas une réflexion future quant à la défusion des communes anversoises.

Pendant des années, nous avons entendu des discussions au sujet de cette fusion des communes. Nous avons notamment entendu M. Joseph Michel, homme éminemment respectable et fort sympathique, plaider pour la fusion des communes pour des raisons, croyait-il, d'efficacité et de rationalité. Il convient maintenant de tirer les enseignements des conséquences qu'a entraînées cette fusion des communes. Il ne faut pas que notre Région dérive tout doucement, au travers de son pouvoir régional, vers une politique qui réduise l'influence des communes.

Les communes sont indispensables à une gestion démocratique des centres urbains. De grâce, conservons les nôtres, même s'il est bien évidemment utile de coordonner ce qui peut l'être et d'améliorer le service au public dans la mesure du possible par une collaboration plus intense des communes entre elles et avec la Région! Gardons néanmoins le principe des communes et des mandataires communaux qui possèdent une vision très précise de la situation sur le terrain.

Prenons l'exemple de l'urbanisme où votre tentation est la plus grande, Monsieur le Ministre-Président, d'essayer de reprendre des compétences aux communes. Croyez-vous qu'une régionalisation de l'urbanisme améliorerait sa gestion? Ceux qui parmi nous ont une expérience municipale savent qu'en cas de problèmes dans un dossier urbanistique, le grand avantage d'un pouvoir politique local est de pouvoir, neuf fois sur dix, descendre sur le terrain pour évaluer concrètement la situation et se faire une opinion réelle, constructive et positive. Pensez-vous que le jour où l'urbanisme sera géré sur le plan régional, un tel réalisme soit encore possible? Poser la question, c'est bien évidemment y répondre. Ce contact direct et réel avec les problèmes de nos concitoyens ne pourra plus exister.

Venons-en à la politique du logement. En ce domaine, l'Exécutif s'entête dans sa volonté d'augmenter l'offre de logements publics et sociaux. Lors du débat d'investiture et des discussions relatives au budget précédent, nous avons fait connaître notre sentiment à cet égard et avons souligné la nécessité de ne pas négliger la demande de logements moyens à Bruxelles qui a connu une offre insuffisante ces dernières années. Pour nous, je le répète, une politique du logement implique d'abord une accentuation de l'offre de logements modestes et moyens, non pas par l'unique voie des sociétés politisées de logements sociaux, mais aussi grâce à des initiatives privées, par des politiques d'accès à la petite et à la moyenne propriété, notamment par des mesures fiscales favorables.

Sur le plan de votre politique de logement, qu'allez-vous faire de la recette complémentaire — soit 1,3 milliard, augmentation importante survenue en matière de droits d'enregistrement — qu'a engendrée le boum immobilier? Je crains qu'elle ne soit pas utilisée pour une politique de logement et, notamment, pour combattre la spirale d'endettement du Fonds du logement. L'ensemble des charges du passé de la Société nationale de Logement n'a pas encore été évalué et aucune décision n'a été prise pour contrecarrer l'effet boule de neige de ses dettes.

L'Exécutif ne sort pas de sa passivité si ce n'est pour décider de subventions et d'actions de promotion à des institutions ou à des mouvements associatifs.

Dans le cadre de cette politique de logement, sans vouloir entrer dans le débat que nous aurons à l'occasion de la motion que j'ai déposée devant le Conseil régional, nous devons d'emblée nous poser la question de l'efficacité de la loi Wathelet déposée à la Chambre. Je le répète, ce que je crains fondamentalement, c'est que ce projet de loi aboutisse à un résultat diamétralement opposé au but officiellement visé par M. Wathelet.

Nous savons que le boum immobilier survenu à Bruxelles a entraîné une hausse de la valeur des biens et des loyers et il est normal que les pouvoirs publics cherchent des solutions pour contrecarrer des hausses excessives. Par ailleurs, Bruxelles sait que la valeur de l'immobilier dans d'autres capitales voisines qui, pourtant, n'ont pas de vocation européenne, est déjà supérieure à la sienne et que, dès lors, une sorte de rééquilibrage sur le plan européen se fera nécessairement.

Nous savons aussi que par la hausse des taux d'intérêt, comme celle que nous connaissons pour le moment, le boum immobilier a déjà pris fin. Ainsi, les communes qui étaient le plus touchées, c'est-à-dire les communes les plus résidentielles de Bruxelles, connaissent déjà — et c'est une bonne chose — une chute — environ 20 p.c. — de la valeur des biens. Cependant, pour le moment, rien ne se vend tant les prix sont encore jugés excessifs.

Lorsque l'on sait que le projet Wathelet a probablement été pensé et déposé pour régler le problème de ces communes bruxelloises les plus attractives sur le plan immobilier que sont les deux Woluwe, Uccle, Auderghem et Boisfort, on ne peut que s'inquiéter des conséquences éventuelles de cette loi qui aboutira à réduire l'offre de logement moyen à Bruxelles. En effet, les investisseurs, face à une conjoncture où les taux d'intérêt montent, risquent d'investir plus facilement et de manière plus stable dans le mobilier plutôt que dans l'immobilier. Par ailleurs, les propriétaires, face à des baux de neuf ans, risquent d'anticiper la durée de location et de prévoir des loyers de départ fort élevés. Ce sont là les deux effets fondamentalement pervers que je vois dans le projet de loi Wathelet.

Venons-en à la politique de l'aménagement du territoire.

Là, Monsieur le Ministre-Président, vous nous décevez beaucoup. En effet, pendant de nombreuses années, comme bourgmestre de votre commune, ou pendant la campagne électorale, vous vous êtes donné le profil d'un spécialiste de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. S'il est bien un domaine où je m'attendais à ce que vous déposiez d'emblée un projet d'ordonnance-cadre c'est bien dans cette matière essentielle pour l'avenir de Bruxelles. Or je constate que vous ne l'avez toujours pas fait. En revanche, M. Draps, membre de notre groupe, a déposé un projet sur des travaux préparatoires qui avaient été entamés sous un Exécutif précédent auquel participait M. Thys. Je crois qu'il est temps d'agir et le fait qu'il n'y ait toujours pas à ce jour d'ordonnance-cadre dans ce domaine pourtant essentiel témoigne de la paralysie de votre Exécutif.

Il est question de plans quinquennaux, d'études, de promotions, de concours mais nous ne voyons rien venir quant à des mesures ou des outils fondamentalement utiles en cette matière.

Un dossier présente un intérêt très important pour Bruxelles; c'est celui de l'arrivée du TGV dans notre capitale. L'opposition, aurait parfaitement pu, Monsieur le Ministre-Président, verser de l'huile sur le feu et rendre les choses encore plus compliquées en se moquant de la «guéguerre» entre l'Exécutif bruxellois et la SNCB. Il faut bien constater le manque de dialogue entre l'Exécutif et la SNCB ce qui me paraît très regrettable pour un dossier de cette importance. Comme nous l'avons déjà dit, pour le PRL le choix de la gare du Midi paraît indiscutablement le choix le plus sérieux pour de multiples raisons. La première est la situation géographique de cette gare. Par rapport au réseau venant de France ou même de Grande-Bretagne, elle est la première gare d'accès et elle est par ailleurs reliée à l'ensemble du réseau de chemins de fer

du pays. Tous les usagers du chemin de fer du pays y passent et pourraient alors rejoindre le réseau TGV. De plus, elle est reliée au métro et au réseau urbain de Bruxelles. Voilà trois raisons essentielles auxquelles on peut encore ajouter que la surface y est suffisante pour une telle implantation.

Ces raisons plaident indiscutablement pour le choix de la gare du Midi même si l'on peut envisager certaines installations dans d'autres gares bruxelloises.

Je tiens à insister sur le fait — et vous l'aurez compris pendant ces quelques mois d'existence de la Région de Bruxelles-capitale — que le rôle européen de Bruxelles est pour nous essentiel. Il nous paraît donc fondamental qu'un certain nombre des TGV qui y arrivent le matin puissent s'arrêter au quartier Léopold, en-dessous du Parlement européen, le train rejoignant ensuite par le réseau bruxellois la gare du Midi ou la gare de Schaerbeek.

Il serait absurde, lorsqu'on connaît la vocation européenne de Bruxelles, de ne pas prévoir de TGV qui, le matin, pourraient s'arrêter en-dessous du Parlement européen, au centre de ce quartier.

Lorsque j'ai, pour la première fois, évoqué ce problème en commission, vous ou l'un des techniciens présents m'avez répondu qu'en fait les fonctionnaires européens, les hommes politiques, les hommes d'affaires européens qui se rendent à des réunions dans le quartier européen, ne représentent que 10 ou 15 p.c. des passagers de ces trains. C'est peut-être vrai, mais les 90 ou 85 p.c. restants ne seraient-ils pas intéressés par un arrêt au quartier Léopold plutôt qu'au Midi? Rien ne dit qu'ils ne seraient pas satisfaits de se trouver au cœur du quartier des affaires de Bruxelles.

Autre point qui me paraît objectivement important: la liaison entre le Quartier Léopold et l'aéroport de Zaventem.

Si l'on veut avoir une vision sérieuse du rôle européen de Bruxelles, cette liaison directe est fondamentalement nécessaire.

Monsieur Désir, en ce qui concerne les Monuments et Sites, j'ai déposé une proposition d'ordonnance — le groupe Ecolo a déposé la sienne — et vous avez déposé un projet qui est toujours au Conseil d'Etat. J'aimerais beaucoup que le groupe de travail, qui œuvre depuis un certain nombre de mois, termine ses travaux et que l'on passe aux choses sérieuses.

Le rapport de ce groupe sera certainement utile, mais il serait bon de convaincre le Conseil d'Etat de nous renvoyer le texte du projet avec ses commentaires afin que l'on puisse aller de l'avant.

La matière des Monuments et Sites à Bruxelles est tout à fait essentielle. Si l'on voit la stagnation de certains dossiers, les difficultés, qui semblent même avoir provoqué de véritables secousses au sein de votre Exécutif, — je parle évidemment du martyr de la Place des Martyrs —, si l'on voit l'impact de ce type de dossiers et surtout la manière systématique dont certains sites exceptionnels de Bruxelles se dégradent, il est grand temps d'agir.

Je terminerai cette intervention, Monsieur le Président, en revenant aux matières concernant l'Agglomération. Qu'il s'agisse du service d'incendie et de l'aide médicale urgente, pour lesquels, une fois de plus, l'on trouve dans le budget de nombreux projets d'études et d'analyses par des experts, ou qu'il s'agisse de l'agence pour la propreté qui annonce des restructurations, le développement des prestations et le renforcement de l'outil, les Bruxellois attendent une ville plus propre. C'est une «tarte à la crème» que de traiter ce sujet mais indiscutablement, depuis l'installation de l'Exécutif, les choses ne se sont pas améliorées dans ce domaine pourtant essentiel pour l'image de marque de notre Région.

Parler de la propreté m'amène à évoquer votre taxe sur la propreté et la sécurité urbaines.

Très calmement, Monsieur Chabert, je rappellerai ce que j'ai dit avec un peu plus d'excitation l'autre jour, lorsque vous aviez regretté les prises de position de mon groupe.

Fondamentalement, — nous l'avions dit à l'époque — cette taxe ne servira pas à l'amélioration de la propreté de Bruxelles ou de la sécurité des Bruxellois mais à apurer les dettes de l'Agglomération bruxelloise.

Il s'agit là, pour celui qui doit payer cette taxe supplémentaire, d'une chose fondamentalement anti-économique, profondément choquante. Mais, chose plus grave encore, lorsque vous avez élaboré le règlement de cette taxe et que nous avons introduit les amendements que vous connaissez, qui visaient à exonérer les 100 premiers mètres carrés des installations économiques visées par cette fiscalité nouvelle, vous les avez rejetés. Et lorsque nous avons prévu un plafond maximum de 10 000 francs pour cette taxe, vous l'avez également rejeté et vous avez à l'époque prévu au budget une recette de 700 millions supplémentaires venant de cette taxe dite de propreté et sécurité urbaines.

Face au mécontentement généralisé, vous nous annonciez la semaine dernière que vous êtes prêts à revoir les modalités de cette taxe. J'en déduis que vous allez les revoir à la baisse. Mais on ne sait jamais, n'est-ce pas, Monsieur Harmel? Je dois peut-être comprendre que le Ministre Chabert et le Ministre Picqué envisagent d'augmenter encore cette taxe. Je ne le pense pas.

En effet, Monsieur Chabert, certaines sociétés ont vu un tiers de leurs bénéfices nets s'engloutir dans une taxe qui sert à combler le déficit de l'Agglomération. Hier j'ai appris que, pour une certaine entreprise bruxelloise — un pépiniériste — la taxe, représentera 110 p.c. du chiffre d'affaires!

Nous nous trouvons donc, Monsieur Chabert, de par la légèreté avec laquelle vous avez prévu les modalités de cette taxe, devant une taxe fondamentalement anti-économique et destructrice du tissu économique bruxellois.

Vous nous annoncez maintenant des modalités différentes pour réduire les effets pervers de cette taxe. Comment se fait-il alors que dans le budget 1991, au lieu de 700 millions comme l'an dernier, vous prévoyez plus d'un milliard? C'est donc bien ce que j'ai toujours craint, c'est-à-dire que la taxe telle qu'elle est prévue et telle qu'elle a été enrôlée cette année doit rapporter beaucoup plus que ce milliard prévu pour 1991. Certains disent qu'elle rapporterait 2 milliards et demi à la Région. Je ne vais pas m'accrocher à un chiffre plutôt qu'à un autre; qu'il s'agisse de 2 milliards et demi ou de 2 milliards 100 millions, c'est en tout cas beaucoup plus que les 700 millions que vous nous aviez annoncés.

Si le montant de la recette de la taxe de la propreté et de la sécurité urbaines s'élève à environ 2 milliards et qu'on le compare aux 2 milliards prévus au budget pour l'expansion économique, il conviendrait, Monsieur le Ministre, tout simplement de supprimer tous vos subsides économiques et de supprimer la taxe. Les choses seraient beaucoup plus simples, beaucoup plus naturelles et moins destructrices de l'activité économique.

C'est cela, Messieurs les Ministres, que le groupe PRL conteste fondamentalement dans cette taxe. C'est aussi une véritable *poll tax* économique à Bruxelles parce qu'elle frappe les petits exactement de la même manière que les grands.

Je vais vous donner un exemple. Dans mon cabinet, nous sommes quatre avocats dans un bureau d'une surface de 100 à 120 m². Nous payions 1 600 francs de taxe et maintenant, comme nous sommes quatre, nous payons 20 000 francs. *(Protestations sur les bancs de la majorité.)* Tous les quatre ont reçu la facture de 5 000 francs et chacun doit la payer. C'est ainsi que c'est enrôlé.

M. de Patoul. — Vous ne connaissez pas bien le règlement.

Mme de T'Serclaes. — Il n'y en n'a qu'un qui doit payer 5 000 francs.

M. De Decker. — Selon la liste professionnelle la facture est envoyée à chacun.

Le stagiaire de première année est frappé de la même manière que le grand patron. Cette taxe est, en fait, une *poll tax* des entreprises. Elle est fondamentalement anti-sociale et anti-économique. *(Applaudissements sur les bancs PRL.)* De manière aveugle, elle frappe toute l'activité économique de notre Région. Elle est stupide et destructrice.

Puisque vous allez modifier les modalités, Monsieur le Ministre faites-le en introduisant un effet rétroactif portant sur la taxe de cette année. Sinon, vous organisez un véritable racket — deuxième reproche que je tiens à vous adresser.

Votre calcul est, en effet, le suivant: pour le déficit de l'Agglomération, vous abandonnez le revenu de cette taxe que vous estimez à 700 millions, vous récoltez plus de 2,5 milliards et vous empochez la différence une première fois. Ensuite, vous modifiez le règlement pour l'an prochain. Voilà le racket de la taxe sur la sécurité.

M. Moureaux. — Quel style!

M. De Decker. — Ce style est apparemment le vôtre, Monsieur Moureaux. Vous semblez, en tout cas, soutenir celui de l'Exécutif que l'on retrouve généralement davantage dans le Sud de l'Italie qu'en Belgique. Je le croyais, jusqu'à ce jour, du moins!

Vous organisez un racket sur l'économie bruxelloise. Comme vous le savez, les recours pleuvront. Tout le secteur Horeca s'est organisé pour ester en justice. Des centaines d'entreprises ont déjà consulté des avocats afin d'introduire leur recours. Je les en félicite. Comme nous l'avons dit et répété, nous ne condamnons pas le principe de la taxe car nous estimons que les entreprises et l'activité économique doivent participer à l'effort de la même manière que les particuliers. La tricherie au niveau des modalités et le détournement de montants importants sont toutefois totalement injustes. Ces manœuvres tendent vers un objectif qui, de surcroît, ne correspond pas à l'intitulé de la taxe.

En conclusion, Monsieur le Président, nous nous trouvons face à un Exécutif qui fait preuve d'incompétence en matière budgétaire et en matière de levée de fiscalité régionale. Cet Exécutif est également irresponsable dans ses démarches relatives à l'avenir de la Région bruxelloise. La politique qu'il mène est fondamentalement dangereuse. A terme, une telle politique de dérive budgétaire conduira à une fiscalité insoutenable à Bruxelles. Par ailleurs, cette politique fondamentalement anti-économique fait fuir les entreprises. Par la suite, elle chassera les habitants. *(Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)*

M. le Président. — Je rappelle que les interventions ne doivent pas dépasser 30 minutes. Monsieur De Decker, vous avez parlé plus de 45 minutes.

La parole est à M. Moureaux.

M. Moureaux. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, malgré les apparences, je crois que nous nous trouvons encore devant ce qui pourrait être appelé «un budget de transition». Le budget de l'an dernier pouvait, quant à lui, être qualifié de «budget expérimental». J'espère que, l'an prochain, notre budget sera définitivement présenté selon les canons les plus modernes que souhaite notre Président. Cette année, la présentation est intermédiaire.

Le mode de présentation marque déjà la transition vers le système des «budgets-programmes», d'où la difficulté de lire et de comprendre les budgets.

Je crois que le Ministre des Finances et son administration veilleront à ce que, désormais, le contrôle parlementaire puisse s'exercer de la meilleure manière. Nous le souhaitons.

Transition aussi en ce qui concerne la méthode utilisée pour le dépôt du budget et sa discussion en commission. Nous avons noté des améliorations, que nous avions souhaitées et épaulées.

Lorsqu'on lit le rapport, on n'a pas l'impression que le budget a été expédié entre deux portes. Il représente des dizaines d'heures de débats en commission et une étude approfondie. Il est vrai cependant que les conseillers, qui, nous savons pourquoi, ont très souvent une activité professionnelle en plus de leur mandat parlementaire, ont été soumis à un régime assez sévère.

En tant que groupe socialiste, nous souhaitons que l'an prochain les budgets soient déposés plus tôt. Nous pourrions disposer d'un temps plus long pour les discussions en commission et réduire ainsi les chevauchements entre commissions spécialisées. Le Président et les membres du Bureau trouveront progressivement, je l'espère, les formules qui s'imposent pour rendre le travail parlementaire proche de la perfection, ce qui est notre souhait à tous.

Budget de transition également en ce qui concerne la philosophie budgétaire, les grands axes et les grandes orientations.

Il conviendra, dès l'an prochain, d'avoir à l'esprit un certain nombre de principes et je me permets de vous citer ceux que le groupe socialiste souhaite voir respecter. Premier principe: on ne doit dépenser que l'argent dont on dispose; deuxième principe: on doit rembourser ses dettes en priorité; troisième principe: on n'emprunte que ce qui est rigoureusement indispensable; quatrième principe: on se prépare aux échéances douloureuses qui nous attendent en 1992-1993; cinquième principe: dans la mesure du possible, on ne s'enferme pas exagérément dans des enveloppes; sixième principe: il faut se préoccuper des recettes futures.

Il est clair que l'évolution des recettes est préoccupante. Le Ministre l'a largement expliqué en commission et notre Collègue Jean-Louis Stalport y reviendra dans son intervention.

Sans aller dans le sens des exagérations de M. De Decker, naturelles pour un porte-parole de l'opposition, nous devons effectivement avoir le sens des responsabilités et trouver le moyen de définir une fiscalité qui encourage les habitants à vivre à Bruxelles et ne les incite pas à quitter la Région. La majorité doit tenir compte de cet aspect du problème.

Telle est la conception du groupe socialiste sur le plan budgétaire et nous sommes convaincus qu'elle a largement inspiré le présent budget.

Je désire encore formuler quelques remarques, avant d'aborder le fond de la politique, puisque la discussion budgétaire

nous donne aussi l'occasion de passer en revue la politique de l'Exécutif.

En premier lieu, j'ai été quelque peu inquiet, en lisant le rapport, de ce qui pourrait être une divergence de vues entre le Ministre des Finances et le Ministre-Président en matière de politique à mener pour favoriser le logement à Bruxelles.

Ce qui m'inquiète provient sans doute de l'ellipse exagérée des rapports de commissions. En effet, à la page 27 du rapport, je lis la réponse du Ministre Chabert: «En matière de politique du logement, l'option de l'Exécutif consiste à rétablir les équilibres via le marché. Il faut mettre davantage de terrains et d'immeubles sur le marché, de manière à faire baisser les prix.»

C'est un peu court, et l'on risque de se tromper en espérant que la solution se trouve dans un mécanisme de marché pur. En effet, une politique du logement à Bruxelles impose un encadrement, un certain nombre de mesures assurant la protection des fonctions faibles contre les fonctions fortes. Pour gérer cette crise, il ne suffit pas de laisser les communes, par exemple, jeter sur le marché des immeubles appartenant au patrimoine public.

Il faut d'autres instruments et notamment cette régie foncière prévue dans la déclaration de l'Exécutif. Je veux y insister, il ne suffit pas de vendre des immeubles, encore faut-il qu'ils soient vendus en vue d'une affectation au logement. Si ces immeubles étaient vendus en vue de contribuer à la flambée spéculative immobilière en matière de bureaux, l'objectif serait manqué. Je dis tout cela — je suis convaincu, Monsieur le Ministre, que vous le confirmerez — pour bien montrer que les réponses élliptiques sont parfois un peu dangereuses parce qu'elles peuvent faire croire à des divergences de vues qui, à mon avis, sont uniquement apparentes. Si j'en parle, c'est précisément pour éviter ces divergences d'interprétation.

Pour ce qui est de la taxe de propreté, je remarque une nouvelle imprécision du rapport que j'aimerais voir lever devant cette Assemblée. En effet, à la page 47, je lis ces propos du Ministre Chabert: «La taxe de propreté ne sera pas enrôlée en 1990 et en 1991, avant les résultats de la table ronde organisée par le Ministre avec les secteurs concernés». A priori, le non-enrôlement de la taxe pour 1990 constitue une solution qui rendrait impossible l'évaluation du rendement de la taxe, et donc le préalable que nous mettons aux discussions pour son aménagement. Le groupe socialiste ne peut imaginer d'apporter des modifications ou des aménagements, ou encore de corriger certaines erreurs, tant qu'on ne connaît pas le rendement de cette taxe et qu'on ignore donc les possibilités de modulation ou d'amendements dans tel ou tel sens.

En effet, si l'on devait constater que le rendement en est insuffisant, ou pourrait le devenir en cas de modification des bases de taxation, il faudrait trouver d'autres ressources et les indiquer. Aussi, le groupe socialiste demande-t-il que l'on examine cette taxe après avoir pris connaissance de son rendement, et non avant. C'est évidemment élémentaire pour qui veut mener une gestion responsable. Sachant que cette taxe devra servir avant tout à couvrir le déficit structurel du service incendie, il ne peut être question demain de se priver de cette possibilité, sans indiquer comment on pourrait combler le trou qui apparaîtrait après une modification hasardeuse.

J'ai entendu tout à l'heure les déclarations flambloyantes de notre Collègue De Decker au sujet de cette taxe. Pour ma part, je ne compte pas me livrer, comme lui, à des déclarations aux termes quelque peu agressifs. Toutefois, plusieurs d'entre nous ont été étonnés de recevoir dans leur courrier — à un autre titre d'ailleurs que celui de conseiller régional, n'est-ce pas Monsieur Harmel? — une lettre relative à cette taxe, signée par nos Collègues MM. De Decker et Draps. Et nous avons été surpris, et même déçus, par certains passages. En effet, M. De Decker écrit: «Devant la réaction des Bruxellois et le mécontentement général justifié dont le PRL se fait le porte-parole, l'Exécutif bruxellois pourrait envisager de faire marche arrière. Vous devez nous aider à l'y contraindre en introduisant vos réclamations» — conseil d'avocat honnête, auquel il ajoute toutefois — «et en suspendant le paiement de cette taxe inique et injustifiée».

Cela ne se fait pas, Monsieur De Decker. On n'écrit pas de pareilles choses! Vous avez notamment accusé l'Exécutif de stupidité. Je pourrais parler d'incivisme en ce qui vous concerne...

M. De Decker. — Ah non!

M. Moureaux. — Evitons ce genre de discours. Je vous demanderai, quand vous prenez des positions politiques — qui sont tout à fait légitimes pour un parti d'opposition — de ne pas verser dans ce type de procédé critiquable sur le plan de la déontologie politique, sans parler de l'autre.

M. De Decker. — Vous pouvez constater que je n'ai pas demandé aux Bruxellois de ne pas payer cette taxe. Je leur demande simplement d'en suspendre le paiement en attendant que l'Exécutif change les modalités, ainsi qu'il l'a promis. C'est très différent.

M. Moureaux. — J'ai lu votre texte, Monsieur De Decker; tous nos collègues ont pu l'entendre et l'apprécier.

Pour terminer ces observations préliminaires, je souhaite vivement, Monsieur le Ministre, que vous ayez l'occasion, au cours de cette année, de renforcer et de mieux équiper l'Administration du Budget et des Finances qui est véritablement surmenée, ce qui est l'une des causes probables des difficultés que nous avons vécues. Il est indispensable, pour toutes les raisons qui ont déjà été soulignées, et principalement de rigueur budgétaire, que vous soyez assisté par une administration performante composée d'hommes compétents équipés d'un matériel moderne. Nous insistons sur ce point.

En février 1989, j'écrivais: «Bruxelles vient de recevoir l'instrument institutionnel qui lui assure la maîtrise de son avenir. Ville-Etat, ville-Région, peu importe l'étiquette. La réalité est là qui transcende les vaines disputes de semantique à propos du contenu et de l'ampleur de la réforme intervenue. L'instrument est bien présent. Il est authentiquement bruxellois. Le problème n'est plus celui qui nous a occupés depuis vingt ans. Il ne s'agit plus de conquérir pour Bruxelles un statut démocratique; il s'agit de s'en servir. S'en servir pour déboucher sur une véritable réorganisation de l'espace urbain, mettre un terme à la désintégration sociale et physique de la ville. Les enjeux se situent sur des plans aussi divers que l'aménagement du territoire, les transports en commun, la cohabitation harmonieuse des communautés qui peuplent Bruxelles, l'environnement, le logement, la propreté».

Après une étude attentive des budgets de la Région et de l'Agglomération, après un examen dans les différentes commission spécialisées, le groupe socialiste est heureux de constater que la politique de l'Exécutif s'inscrit dans cette perspective qui place l'homme urbain, le citadin, au centre des préoccupations. Les grands défis que doit relever Bruxelles nous paraissent abordés à travers le budget d'une manière réaliste et cohérente. Nous avons noté la volonté de l'Exécutif — et là, je rejoins les préoccupations de M. De Decker — de considérer les communes comme des relais importants de la politique régionale. Cette démarche est révélatrice d'une approche constructive de la réalité bruxelloise, car il nous

paraît évident que le pouvoir régional et les différents pouvoirs locaux doivent œuvrer ensemble à un projet cohérent, dans une vision globale de Bruxelles.

Les transferts financiers vers les communes attestent de l'orientation qui a été prise par l'Exécutif. Les communes auront plus de moyens pour développer leurs actions propres dans le respect de leur autonomie. On constate une augmentation de près de 7 p.c. du Fonds des communes, mais des moyens spécifiques ont aussi été dégagés. Ces moyens sont affectés à des matières sensibles, comme la propreté ou l'intégration des communautés locales, matières où il nous paraît tout à fait important de mettre rapidement des solutions en chantier.

La malpropreté de Bruxelles est un de ces maux qu'il était urgent de traiter: c'est un problème souvent mis en avant par rapport aux ambitions bruxelloises de capitale européenne. Les remèdes à y apporter doivent tenir compte de plusieurs facteurs: délabrement du service de la propreté publique de l'Agglomération, multiplicité des intervenants, indiscipline du public. Je me réjouis de voir qu'avant même l'entrée en vigueur de l'ordonnance portant création de l'agence dont nous avons voté le principe, une série d'améliorations techniques ont déjà été apportées au service de propreté publique, lesquelles constituent une amorce significative de son redressement.

Il faut souligner la réelle coordination mise en place en matière de propreté — entamée en 1990 et qui s'amplifiera en 1991 — d'abord par le biais tout à fait prosaïque de 100 millions de francs supplémentaires, mais surtout par la création d'une poste budgétaire propre qui sépare ce crédit de la dotation complémentaire du Fonds des communes.

A l'occasion de la discussion de ce budget, il est bon de préciser qu'il ne suffit pas de développer des moyens, il faut également créer un climat. Même s'il échappe à une analyse budgétaire pure, un excellent climat s'est toutefois développé entre le Secrétaire d'Etat et les bourgmestres et échevins de la propreté. C'est plus particulièrement de ce type d'informations que nous faisons état, plutôt que d'éléments relevés par le chef du groupe PRL.

J'en viens à présent aux synergies mises en place entre les différentes institutions régionales, par exemple entre la STIB et la propreté publique. C'est un progrès: cela permet non seulement de mieux gérer le personnel — des passerelles sont désormais installées — mais également de mieux proportionner les investissements aux besoins des utilisateurs.

L'Exécutif n'a pas négligé de prendre en considération le troisième facteur responsable de la malpropreté, c'est-à-dire l'information au public et la sensibilisation de celui-ci: les moyens utilisés en cette matière ont été augmentés et nous nous en réjouissons.

La deuxième initiative de l'Exécutif dans son partenariat avec les communes est la politique du Ministre-Président dans l'intégration des communautés locales. Problème difficile, très délicat devant lequel l'Exécutf ne se dérobe pas. Il ne se réfugie pas non plus, ni dans un sens, ni dans un autre, dans une démagogie facile. L'Exécutif permet, une fois de plus, une complémentarité entre un travail mené au niveau régional — nos assemblées y participent depuis plusieurs mois grâce à la réflexion menée au sein de la Commission exploratoire, mise en place par les différentes assemblées — et des actions concrètes menées sur le terrain et que les communes sont les plus à même d'organiser si elles le souhaitent et s'y associent. Le Ministre-Président nous a indiqué lors d'une séance précédente ce qu'il comptait faire pour faire disparaître les mauvaises volontés et convaincre les récalcitrants.

Si nous ne pouvons que soutenir l'objectif de l'Exécutif de donner aux communes les moyens de s'adapter aux techniques modernes, notamment au niveau de l'informatisation et des techniques de traitement de l'information et d'aide à la formation de leur personnel, il faut reconnaître que son intervention financière au niveau des polices communales suscite certaines questions au sein de mon groupe, en rapport avec les carences du Ministre de l'Intérieur — notre Collègue Mouzon s'en fera l'écho lors de son intervention, ce soir.

J'en viens à présent à un domaine essentiel de la politique régionale, celui de l'aménagement du territoire. Nous souscrivons à l'analyse de l'Exécutif qui diagnostique le laxisme qui a caractérisé la politique régionale en cette matière, ce qui a engendré une désintégration physique et sociale de certains quartiers: d'ailleurs, nous en souffrons encore aujourd'hui. Nous ne pouvons plus l'accepter, les *habitants de Bruxelles* ont droit à une «sécurité urbanistique» et cela passe par un encadrement renforcé des investissements immobiliers et privés — l'Exécutif s'y engage — mais il faut également réparer les dégâts et reconstituer la trame urbaine traditionnelle.

Une véritable politique est proposée à cet égard: rénovation urbaine publique, aide à la rénovation privée, lutte contre les immeubles à l'abandon, et cette politique de l'Exécutif est menée en partenariat avec la SDRB, les communes et le secteur privé. Nous nous réjouissons que la reconstruction de Bruxelles soit aussi entamée et nous apportons notre soutien résolu au projet de création d'une Régie foncière. Nous regrettons d'ailleurs le retard apporté à sa création et nous espérons que 1991 verra la mise en place effective de l'outil dont le Ministre doit absolument disposer car, si les réglementations sont nécessaires, elles ne sont pas suffisantes. Une série de réglementations, notamment en matière de transformation de logements en bureaux ne sont pas appliquées aujourd'hui, faute de volonté politique et de moyens dans les communes; il faudra veiller à leur application.

En cette période d'augmentation du coût des loyers, il est important de pouvoir mobiliser le patrimoine foncier régional dans le but d'accroître l'offre de logement.

Il faut donc, de manière spécifique, que cette mobilisation ait un objectif, sinon, elle servira uniquement à alimenter la spéculation. Le logement paraît d'ailleurs être une préoccupation importante de l'Exécutif et l'un de nos collègues aura l'occasion de vous parler plus en détail du problème qui nous tient particulièrement à cœur: le logement social.

Accroître ou, plus modestement, conserver le nombre actuel des habitants à Bruxelles impose également une action efficace sur le cadre de vie. En plus de l'urbanisme, et étroitement liée à lui, cette bataille-là se mène sur le front des infrastructures, d'une part, et de l'environnement, d'autre part.

Nous avons déjà eu l'occasion d'exprimer devant cette Assemblée toute l'attention que nous accordons aux déplacements urbains et d'affirmer la nécessité de renverser l'ordre des priorités entre le transport motorisé individuel et les transports en commun. Les Ministères des Communications et des Travaux publics sont enfin regroupés en une seule structure. Il s'agirait peut-être d'expliquer cela à l'opinion publique qui déplore toujours la «complexification» due à la régionalisation. On s'aperçoit pourtant que, dans un domaine aussi essentiel que celui-là, c'est la régionalisation qui a permis de réunifier deux services qui travaillaient parallèlement et souvent en compétition. La réunification des Communications et des Transports publics est l'un des points tout à fait positifs de la régionalisation et je tiens à le souligner.

Nous constatons que les lignes de force du budget de l'Administration de l'équipement et des déplacements laissent

enfin apparaître une diminution des investissements lourds dans le domaine routier, et que la priorité est donnée aux transports en commun. Cela apparaît non seulement lors de l'examen des chiffres bruts du budget, mais également dans l'approche de l'Exécutif en matière de transports en commun. Nous avons toujours été opposés à la mise en souterrain — en tout cas de façon exagérée — du transport public, considérant que le nombre d'habitants de la ville de Bruxelles, soit un million, représente la limite pour une telle infrastructure.

Il est évident que la construction d'un métro dans une ville de 500 000 habitants, idée qui a mûri jadis dans le cadre des compensations de l'Etat national, a provoqué un grand gaspillage d'argent; les «Travaux inutiles» sont d'ailleurs un héritage de l'Etat centralisé unitaire. Les spécialistes des problèmes de la circulation ont d'ailleurs établi que le trafic privé augmentait sur les artères où avaient eu lieu des travaux de métro.

Dans la plupart des villes étrangères, les rues concernées deviennent piétonnières après la construction du métro. A Bruxelles — en revanche — ces rues sont rendues à la circulation automobile. Par conséquent, le métro sert chez nous à faciliter la circulation des voitures et à concurrencer immédiatement le transport public qui vient d'être construit à grands frais. C'est une préoccupation très importante.

Cela étant, le métro existe et si l'on veut éviter de tomber dans l'absurdité des travaux inutiles, il faut finaliser le réseau qui nous a été légué. J'approuve donc personnellement, tout comme mon parti, l'achèvement de l'axe Nord-Midi, place Albert, les prolongements des lignes 1a et 1b et aussi — nous y tenons — l'extension vers l'hôpital Erasme. Il s'agit d'un problème d'équilibre. Vous savez, par exemple que le Centre sportif de la Forêt de Soignes et l'Ecole de médecine se situent à deux extrémités de Bruxelles.

Si l'on veut — je m'adresse ici au groupe Ecolo dont la position m'a étonné et déçu — que les étudiants en médecine d'Erasme puissent le soir faire du sport à Auderghem, cette ligne doit absolument être achevée.

Le temps du gigantisme est révolu, mais les plaies doivent être cicatrisées et les espaces bouleversés par les grands chantiers de génie civil doivent être aménagés. Je pense notamment au boulevard Léopold II, à l'avenue de la Toison d'Or, à la Porte de Hal. L'Exécutif se préoccupe de rendre une qualité urbaine à cette ville qui est notre cadre de vie. C'est une très bonne chose.

L'environnement pose aussi problème. Le caractère spécifique de notre Région urbaine, située sur un terrain exigu, implique une approche tout aussi spécifique du problème de l'environnement à travers ses différents aspects: pollution de l'air, pollution par le bruit, gestion des déchets.

Notre Collègue, M. Huygens, reparlera de cette question.

Je m'étais inquiété du manque de moyens de l'IBGE pour faire respecter les règlements de l'Agglomération dans une série de domaines, notamment en ce qui concerne la pollution de l'air et la pollution par le bruit. Je suis rassuré de constater que cette année, le budget prévoit de doter l'IBGE du matériel scientifique de mesures de nature à lui permettre des interventions rapides sur le terrain et d'assurer une collaboration avec l'Institut d'Hygiène et d'Epidémiologie.

En ce qui concerne le plan relatif aux déchets, je voudrais apporter notre soutien à cette démarche, tout en insistant sur la nécessaire collaboration entre l'IBGE et l'Agence régionale de propreté car il paraît indispensable d'associer ceux qui ont la responsabilité d'assurer l'évacuation des 450 000 tonnes d'ordures ménagères aux orientations qui doivent être définies en la matière.

Nous pensons aussi que le budget prévoit ce qui convient en matière d'emploi. Le groupe socialiste accorde bien sûr une attention particulière à ce volet de l'action de l'Exécutif, en ayant à l'esprit la structure du chômage bruxellois.

La majorité des chômeurs ont un niveau de qualification trop faible pour être engagés dans des entreprises de haute technologie. C'est pourquoi nous appuyons résolument la politique que compte développer l'Exécutif à travers les programmes de résorption du chômage, des aides à l'embauche et du fonctionnement de l'ORBEm. Il ne faut pas rater sa cible.

Nous avons noté avec satisfaction que le nouveau système de primes à l'embauche sera sélectif et consolidera les dispositifs d'insertion. Il est tout à fait évident que ces primes doivent privilégier les personnes qui se trouvent dans des situations particulières. Le Ministre a cité des exemples en commission. Il s'agit d'inciter les entreprises à engager des personnes qui ne disposent que du minimex, des jeunes issus des entreprises professionnelles, des centres d'enseignement à horaire réduit ou d'autres dispositifs particuliers d'insertion mis au point en collaboration avec les Communautés.

Nous sommes également attentifs au soutien du secteur non marchand tout en étant conscients qu'il faut éviter l'enlisement d'un certain nombre de travailleurs dans ce secteur.

La question de la sélectivité des projets dans le secteur non marchand doit être posée en termes d'efficacité et d'équilibres philosophiques, sans vouloir établir ces derniers au détriment de l'efficacité objective et de la capacité de gestion.

Enfin, l'économie bruxelloise continuera à être encouragée. Après ce que je viens de dire sur la nécessité de revaloriser le cadre urbain, je note avec intérêt que l'Exécutif tient compte du caractère spécifique d'une économie urbaine et encouragera les investissements économisant l'énergie et contribuant à une meilleure maîtrise de celle-ci. Je note aussi des mesures qui contribuent à économiser l'eau et à lutter contre la pollution de l'air notamment.

Ne cachons pas cependant que nous aurions souhaité voir orienter davantage les dépenses d'expansion économique vers la recherche scientifique. Notre collègue M. Stalport y fera plus largement allusion dans quelques instants.

Cela étant, je n'ai volontairement pas abordé l'ensemble de la politique régionale qui se dégage du budget. D'autres collègues auront l'occasion de parler d'autres aspects comme celui de la lutte contre l'incendie, dans le cadre d'une interpellation jointe. Je veux surtout dire combien nous considérons que la politique d'ensemble de l'Exécutif est satisfaisante dans son objectif de mettre à exécution notre déclaration liminaire à laquelle le parti socialiste est très attaché. Nous apportons donc notre appui à ce budget qui met en œuvre une politique cohérente.

Je me résumerai ainsi: logement et immigration, deux priorités, deux exigences d'attention incontournables, si je puis utiliser le jargon à la mode; transports publics, performants et prioritaires; communes autonomes, en équilibre financier et solidaires de la politique régionale; un urbanisme protégeant la cité et les fonctions faibles; un environnement irréprochable, propreté et sécurité; l'emploi pour tous; une économie forte. Tel est notre credo que j'illustrerai par cette devise: «Rigueur, efficacité, justice.» *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le Président. — La parole est à M. Debry.

M. Debry. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, il nous faut redire ici que les conditions dans lesquelles nous avons dû travailler sont inacceptables: les délais trop courts pour étudier valablement les budgets, les documents remis en séance ou parfois seulement annexés au rapport, tout cela discrédite notre assemblée. Car soyons clair, si certains voudraient faire porter le chapeau des incidents de ces derniers jours à l'opposition, nous tenons à affirmer que, pour nous, il n'y a qu'un seul responsable: l'Exécutif. En effet, si nous sommes dans la situation que nous connaissons aujourd'hui, c'est bien parce qu'il a remis les documents avec un retard important.

Le Conseil, dans son ensemble, doit subir les effets de l'imprévoyance de l'Exécutif: nous avons dû nous réunir en commission selon une procédure qui nous a été imposée et qui nous a prouvé que ce n'était pas la bonne, comme nous avons tenté de vous le faire comprendre il y a quinze jours. Les services du Conseil ont dû travailler d'arrache-pied pour limiter au maximum le retard pris par l'Exécutif. Je le répète, l'Exécutif porte seul la responsabilité des désagréments que nous devons tous subir.

Le problème, c'est qu'il ne s'agit pas que de désagréments: il y a un déficit démocratique qui, malheureusement, a tendance à s'alourdir. La procédure suivie, les délais trop courts, les problèmes de transmission de documents n'ont pas permis que notre assemblée assume pleinement et sereinement son rôle de législateur.

Je voudrais également attirer l'attention de l'Exécutif sur les documents qu'il remet au Conseil lors des discussions en commission. La loi du 28 juin 1989 impose de présenter une justification du budget général des dépenses composée de notes exposant les lignes générales de la politique de la Région et, par division organique, les missions assignées et, par programme, les objectifs poursuivis ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour les réaliser.

Force nous est de constater que cette imposition fut respectée de façon fort inégale, et que dans tous les cas, les documents ne furent remis qu'en séance, ce qui n'est pas évident lorsqu'ils sont étoffés. Ne serait-il pas possible pour l'année prochaine d'améliorer la qualité de ces documents et d'en organiser la distribution préalablement aux réunions de commissions?

Enfin, je voudrais rappeler au Ministre du Budget qu'il avait promis de joindre au rapport une fiche par programme, afin d'être en concordance avec la loi. J'ai bien cherché, mais je ne les ai pas trouvées. Quant au tableau manuscrit qu'il a joint au rapport, je crois deviner qu'il s'agit des soldes de crédits reportés au 31 décembre 1989. Je dis bien deviner, car il est très difficile d'étudier un tableau quand on ne peut lire l'intitulé des colonnes.

Peut-être aurons-nous un document plus lisible ou le trouverons-nous au compte-rendu de cette séance.

J'en arrive au budget des Voies et Moyens 1991.

Il nous semble important, avant toute chose, de bien clarifier quelles seront les recettes dont l'Exécutif disposera en 1991.

a) 33,534 milliards de recettes «normales», telles que décrites au budget des voies et moyens;

b) 6,634 milliards qui proviennent de soldes des Fonds budgétaires, qui, rappelons-le, doivent pour la plupart disparaître fin 1991: il s'agit donc de tirelires que l'on va casser en une fois;

c) 847 millions de recettes «affectées»; parmi celles-ci nous trouvons 580 millions qui proviennent de ventes (ou de «valorisations») de terrains appartenant à la Région ou à la STIB: il s'agit donc encore de recettes non récurrentes provenant du «patrimoine» régional.

Au total, nous avons donc 41,016 milliards de recettes, dont 7,481 milliards, soit 18 p.c. qui ne sont pas récurrents: cela promet de douloureux arbitrages dans un an, lorsque ce ballon d'oxygène aura été consommé. Cela signifie également que la Région se donne les moyens, pour un an seulement, de dépenser nettement plus qu'elle ne le peut. Nous y reviendrons.

Voyons maintenant plus en détail certains postes de ce budget des voies et moyens.

1. Les droits d'enregistrement: l'Exécutif estime le produit de ceux-ci à 4 397 millions. Nous ne comprenons pas comment il évalue ce montant: si nous nous basons sur les 9 premiers mois de 1990, nous obtenons une projection de 3 950 millions. Cependant, il faut savoir que le secteur immobilier ne connaît plus en 1991 la frénésie de 1989 et 1990; c'est ainsi que si nous prenons les cinq derniers mois, nous n'obtenons plus qu'une projection de 3 265 millions!

L'Exécutif est d'un optimisme béat en prévoyant des recettes surestimées selon nous d'environ un milliard, tout en affirmant faire preuve d'une grande prudence...

2. La future taxe contre les nuisances. A chaque année sa taxe: en 1990, ce fut celle dite «de propreté et de sécurité urbaines»; en 1991, ce sera donc une taxe «contre les nuisances». Que nous réservera l'Exécutif en 1992?

Remarquons que nous prenons ici l'Exécutif en flagrant délit de contradiction: j'entends encore M. Picqué dire à cette tribune que la taxe sur les bureaux ne pouvait être levée au niveau régional, en fonction de la loi de financement des Communautés et des Régions. Il semblait le regretter, reconnaissant qu'il aurait mieux valu, par souci de cohérence, en faire une taxe régionale.

Pourquoi donc aujourd'hui nous annonce-t-on une taxe régionale de lutte contre les nuisances? La loi de financement n'a pas changé. L'Exécutif s'est-il trompé en 1989 lorsqu'il nous affirmait que ce n'était pas possible? Ou bien, dans un petit numéro de restriction mentale qu'il a retenu de son passage à Saint-Michel, qui n'a maintenant plus de secret pour nous, le Ministre-Président nous a-t-il fait lanterner préférant sans doute laisser les communes porter la responsabilité d'une taxe impopulaire?

Quoi qu'il en soit, puisque vous nous démontrez aujourd'hui que la Région peut lever des taxes, sans attendre l'échéance de 1992, je suppose que vous serez cohérents avec vos déclarations et que vous ferez rapidement de la taxe sur les bureaux une taxe régionale.

Mais revenons à cette taxe contre les nuisances. Mon Collègue Alain Adriaens reviendra tout à l'heure sur le sujet mais je voudrais dès à présent soulever deux questions fondamentales.

Tout d'abord, pourquoi l'Exécutif nous propose-t-il une taxe «contre les nuisances», et non une taxe «pour le développement des transports en commun», ou une taxe «pour renforcer l'image internationale de Bruxelles», ou encore une taxe «pour le développement économique de la Région»? L'environnement serait-il donc devenu un thème tellement porteur qu'on puisse sans vergogne lui faire porter le poids d'une nouvelle taxe?

Ensuite, nous nous demandons sur quelles bases cette taxe sera levée: on nous dit que le principe du pollueur-payeur sera appliqué, mais lorsque nous nous souvenons que M. Chabert disait la même chose de sa taxe de propreté et de sécurité urbaines, nous avons quelques craintes.

Concernant la mainmorte, celle-ci s'élève à 300 millions, comme en 1990. Le Ministre Chabert nous avait pourtant promis lors de la discussion du budget 1990 que l'on renégocierait avec l'Etat national afin de mieux intégrer le poids réel pour la Région de l'ensemble des biens immobiliers soustraits à l'impôt foncier, que d'aucuns estiment à 500 millions pour Bruxelles.

Cette négociation a-t-elle eu lieu?

Dans l'affirmative, pourquoi le montant n'a-t-il pas été réévalué? Sinon, qu'attendez-vous pour négocier?

Autre point: le remboursement des avances récupérables. Il s'agit d'un petit budget, mais il est révélateur d'une façon de faire. En fait, il concerne des subsides aux communes en matière de rénovation urbaine: la Région accorde, en vertu de l'arrêté royal du 28 mars 1977, un subside de 75 p.c. et une avance récupérable de 20 p.c., que la commune est censée rembourser en dix tranches annuelles égales, la première venant à échéance un an après la réception provisoire des travaux.

Curieux de nature, j'ai posé au Ministre-Président une question écrite pour connaître les montants que les communes devaient rembourser. Il m'a répondu qu'en 1990, les demandes de remboursement s'élevaient pour l'ensemble des communes à 6,4 millions. Etant donné qu'il s'agissait de demandes récentes, les remboursements en 1991 ne pourront qu'être supérieurs à ce montant.

Quelle ne fut pas ma surprise en constatant dans le budget des Voies et Moyens que l'Exécutif ne prévoyait que 2,6 millions! Ou bien l'Exécutif ne compte pas se faire rembourser, ou bien M. Chabert et M. Picqué jouent au *vogelpik*: ils ont en tout cas été incapables de me répondre en commission.

Je suis bien conscient qu'il ne s'agit là que de très petits montants, mais cet exemple nous semble révélateur d'une impression de désinvolture et d'imprécision généralisées.

Je voudrais terminer cette partie de mon exposé en posant deux questions d'ordre technique, qui concernent le financement futur de notre Région.

La première question porte sur les retombées éventuelles de la réforme fiscale sur l'évolution des moyens financiers mis à la disposition de la Région en fonction de l'impôt sur les personnes physiques. En effet, d'après le texte remis par le Ministre, il apparaît que les moyens de 1991 sont calculés sur base de l'impôt sur les revenus de 1988. Or, la réforme fiscale n'a porté ses effets qu'à partir des revenus de 1989. Faut-il donc s'attendre à une diminution de nos moyens l'année prochaine?

La seconde question touche à l'évolution démographique de notre Région. Si l'objectif déclaré de l'Exécutif est d'augmenter la population, force nous est de constater que les faits vont à l'encontre de cette volonté: il nous revient qu'en 1989, la Région a encore perdu 7 000 habitants. Une telle tendance est inquiétante: le Ministre peut-il évaluer ce que cette perte de 7 000 habitants fera perdre à la Région l'année prochaine?

J'en arrive au budget des dépenses. Je ferai quelques remarques générales et m'attarderai à la politique concernant le logement.

Lorsque l'on analyse le budget des dépenses, Messieurs les Ministres et Secrétaires d'Etat, on doit constater que vous êtes gourmands.

Vous augmentez vos dépenses de près de 14 p.c., mais surtout vous allez consommer la cagnotte que constituent les soldes disponibles sur les différents fonds. Vous allez en effet dépenser en 1991 près de 7,5 milliards qui représentent en fait une «épargne» que s'est constituée la Région depuis 1980.

A quoi vont servir ces 7,5 milliards? Le Ministre Chabert a tout d'abord déclaré que cet argent ne servirait qu'à apurer des engagements pris les années précédentes. Puis, se rendant compte qu'il restera sans doute un solde positif, il s'est engagé, le lundi, à refuser l'utilisation de ces moyens pour de nouveaux engagements; le vendredi, il faisait machine arrière et déclarait que — je cite le rapport —: «l'Exécutif pourra l'utiliser pour engager des dépenses courantes»: c'est bien ce que nous craignions et que nous dénonçons.

Il conviendrait de limiter strictement les dépenses sur fonds aux engagements déjà pris et d'utiliser les soldes pour rembourser prioritairement les dettes.

Il faut craindre en effet que l'Exécutif n'entraîne la Région dans un rythme de dépenses qu'elle ne pourra soutenir longtemps. On ne peut vivre très longtemps au-dessus de ses moyens, au risque de s'endetter. Mais quand on l'est déjà lourdement, mener un tel train de vie relève de la pure inconséquence.

Il ne faut pas oublier que, d'une part, les recettes actuelles de la Région bénéficient de facteurs conjoncturels favorables — je pense notamment aux droits d'enregistrement que vous surévaluez largement — et que, d'autre part, l'évolution démographique de la Région, sans vouloir jouer aux oiseaux de mauvais augure, pourrait nous réserver de bien mauvaises surprises dans les années à venir et avoir d'importantes conséquences néfastes sur nos recettes futures.

Ainsi, afin de nous préserver d'un avenir qui risque de nous être moins favorable en termes de recettes, l'accent devrait être plus mis sur la résorption des dettes et sur les investissements producteurs d'économies à long terme.

En analysant les différents postes et répartitions entre les divisions du budget, nous constatons de curieuses évolutions. Alors que nous nous attendions à voir l'Exécutif proposer un budget qui serait plus cohérent avec sa déclaration de politique générale, force nous est de constater qu'il n'en est rien. Les critiques que nous avions émises il y un an restent valables, ou sont même renforcées.

L'environnement reste un des parents pauvres du budget, et si l'on voit le montant qui lui est consacré augmenter de 300 millions, l'essentiel de cet accroissement provient d'une nouvelle taxe dont on n'a rien pu savoir lors de la discussion en commission, si ce n'est qu'elle respectera le principe du pollueur-payeur.

Comme il s'agit de recettes affectées, l'accroissement des dépenses reste lié au rendement, à ce jour encore hypothétique, de cette nouvelle taxe.

L'expansion économique croît de façon sensible, à l'heure où nombreux sont ceux qui pensent que ce type d'aide aux entreprises doit être reconsidéré, voire supprimé. Sans aller jusque là, il nous apparaît en tous cas évident que la politique économique doit être revue en profondeur: il est urgent d'avoir un débat sur la question. Les récentes déclarations d'un responsable de l'usine Toyota qui s'est implantée à Bruxelles me conforte dans cette idée, Monsieur Chabert.

M. Béghin a lancé un pavé dans la mare à cette tribune il y a deux semaines; nous le rejoignons quand il dit préférer consacrer les moyens de la Région à la lutte contre la pauvreté plutôt qu'à distribuer de l'argent à des entreprises qui n'en ont pas toujours réellement besoin. Que penser de la très récente décision de l'Exécutif d'octroyer plus de 12 millions à une fabrique de béton, comme si le marché de la construction n'était pas suffisamment porteur pour l'instant... Pour nous, il est clair que ce secteur est mal géré: l'importance du dérapage budgétaire en 1990, l'incapacité du Ministre de nous donner des chiffres fiables quant aux engagements pris, l'absence de critères convaincants nous font considérer ce secteur comme un des plus gros points faibles de la politique de l'Exécutif.

Quant à la politique du logement, alors que l'ensemble du budget augmente de 13,7 p.c., que la quasi totalité des divisions voient les montants qui leur sont consacrés augmenter, le logement se voit réduit de 8 p.c. Il faut en effet remarquer que, si les crédits budgétaires restent à peu près constants, le budget 1990 prévoyait en outre une autorisation d'emprunt de 250 millions au profit du Fonds du Logement.

Cette régression est d'autant plus surprenante que les besoins du secteur sont criants et que plusieurs éléments laissaient croire à une augmentation des moyens budgétaires alloués à la politique du logement mise en place.

Je rappellerai volontiers les déclarations du Ministre-Président qui, le 18 juin de cette année, à l'occasion du 1er anniversaire de l'installation de la Région évoquait au micro de la RTBF que «si c'était à refaire», il accorderait plus de moyens au profit du logement.

Je viens d'entendre M. Moureaux déclarer que pour lui il y a deux priorités: le logement et l'immigration. On voit le résultat: une diminution des moyens mis à la disposition du secteur logement. Ici encore apparaît au grand jour l'incohérence entre le discours et la réalité des chiffres.

En effet, dans le budget 1990, 2 milliards étaient prévus pour les investissements du logement social qui apparaissaient comme une promesse de croissance aujourd'hui déçue. Cette stagnation des crédits destinés au logement social est d'autant plus curieuse que le Secrétaire d'Etat a déclaré s'être fixé comme objectif d'atteindre en l'an 2000 10 p.c. de parc locatif public. Cela supposera en effet la construction de plus de 8 000 logements, ce qui représente plus de 25 milliards d'investissement. Au rythme d'un milliard par an, ce sera très dur, voire impossible.

Nous avons vu tout à l'heure que les recettes provenant des droits d'enregistrement étaient estimées pour 1991 à 4,4 milliards, soit 1,2 milliard de plus qu'en 1990 et 2,3 milliards de plus qu'en 1989. L'augmentation spectaculaire de ces droits d'enregistrement n'est qu'une conséquence de la spéculation qui sévit dans notre Région, spéculation qui a elle-même pour corollaire augmentation de loyers, expulsions et dualisation accrue de la ville.

Selon une étude commanditée par la Région et qui vient de paraître, l'augmentation des loyers entre 1987 et 1989 fut en moyenne de 38 p.c. pour les appartements à une chambre, de 72 p.c. pour ceux à deux chambres, et de 92 p.c. pour ceux à trois chambres. L'étude observe que, dès à présent, 20 p.c. de la population n'a plus accès à un logement de qualité moyenne; elle signale également que si cette tendance se confirme, les seuils de loyers deviendront de plus en plus infranchissables et cela pour 70 p.c. de la population. Il est faux de croire comme M. De Decker vient de le dire que la relative accalmie que nous constatons aujourd'hui au niveau des prix de ventes a des effets similaires sur le niveau des loyers: tous les observateurs disent que ceux-ci sont stables... à un niveau très élevé.

Face à cette situation, le pouvoir régional ne peut rester inactif. S'il est clair que l'on ne peut pas parler de recettes affectées, nous estimons cependant qu'il serait normal d'attribuer une partie de l'augmentation des droits d'enregistrement au renforcement de la politique sociale du logement. Nous en sommes malheureusement fort loin.

C'est pourquoi, nous avons introduit un amendement qui augmente de 500 millions les moyens destinés au logement, ce montant étant réparti entre le logement social — 300 millions — et la politique en faveur des plus démunis — 200 millions.

Ce programme en faveur des plus démunis, qui a le mérite d'exister, devrait absolument être développé. Il y a bien sûr les ADILS qui devraient être sorties de la confidentialité où elles sont aujourd'hui confinées et qui devraient servir de base à une allocation-loyer plus généralisée, mais dont le développement serait contrôlé.

L'aide aux associations travaillant dans les quartiers défavorisés ou pour des populations spécifiques devrait aussi être augmentée: 23 millions, c'est mieux que rien, mais qu'est-ce à côté des 200 000 personnes victimes d'exclusion sociale?

De nouvelles initiatives, particulièrement en faveur des sans-abri et des personnes victimes d'expulsion devraient être initiées. Que va faire l'Exécutif cet hiver pour les sans-abri?

Comme vous pouvez le constater, nous aurions souhaité une plus grande prise en charge de ces graves problèmes sociaux, liés au logement et à la politique du logement. *(Applaudissements sur les bancs Ecolo.)*

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Béghin.

De heer Béghin. — Mijnheer de Voorzitter, Heren Leden van de Executieve, Collega's, in een macro-budgettaire benadering van de programmabegroting van de uitgaven van het Brusselse Gewest lijken me twee vaststellingen belangrijk. In de eerste plaats blijkt het eventueel te financieren saldo via een lening van 6,4 miljard beneden het maximaal aanvaardbaar tekort van 6,6 miljard, zoals gesuggereerd in het verslag van de Hoge Raad voor Financiën. Dit is ongetwijfeld een evidente indicatie van een gezond financieel beleid. Laten wij hopen dat in 1991 zo weinig mogelijk gebruik moet worden gemaakt van deze leningsmachtiging.

Een tweede vaststelling, macro-budgettair gezien, — ik hou de transfers en de fondsen buiten beschouwing — betreft de verhoging van de globale uitgaven van het Gewest van 35,1 miljard in 1990 naar 39,1 miljard in 1991. Een zo belangrijke verhoging met meer dan 11 procent is enkel verantwoord door het feit dat een aantal van de eigen gewestbelastingen bijzonder gunstige resultaten kennen. We moeten er ons van bewust zijn dat dit quasi zeker éénmalige meevallers betreft en dat deze trend in de komende jaren kan keren, met alle gevolgen van dien. In de programma's wordt deze verhoging van 11 procent grosso modo als volgt verdeeld:

1,5 miljard méér voor het programma uitrusting en verplaatsing;

1,6 miljard méér voor het programma tewerkstelling;

1,2 miljard méér voor het programma ruimtelijke ordening.

Het is onmiskenbaar zo — en de CVP-fractie steunt de Executieve hierin — dat deze verhogingen tegemoet komen aan een aantal basisopties uit de beleidsverklaring van de Executieve zoals deze door de meerderheid werden goedge-

keurd: prioriteit voor het openbaar vervoer, ruime aandacht voor de tewerkstelling en een dynamische aanpak in de ruimtelijke ordening.

Ik wil er nochtans meteen aan toevoegen dat de CVP-fractie betreurt dat de dynamiek inzake milieubeleid, inbegrepen het water- en groenbeleid, niet denderend is, ook niet wat de vertaling ervan betreft in de ontwerpbegroting 1991. Mevrouw Creyf zal trouwens, namens de CVP-fractie, onze milieubedenkingen nader toelichten. Inzake huisvesting stellen we met genoegen vast dat de investeringsinspanningen inzake huisvesting op het niveau van 1990 worden voortgezet.

In mijn uiteenzetting zal ik, na deze macrobudgettaire inleiding, uitvoering ingaan op het economische beleid in het Brusselse Gewest om nadien af te ronden met enkele vragen over het programma ruimtelijke ordening. Ik betreur dat Minister Grijp de vergaderzaal heeft verlaten.

Na mijn uiteenzetting een tiental dagen geleden in ditzelfde halfrond omtrent de economische expansiekredieten heeft Minister Grijp gemeend er goed aan te doen me via de pers naar de kleuterklas terug te sturen. Humor, kan ik sterk appreciëren en zeker in de politiek wordt er veel te weinig gelachen. Maar er rijst wel een belangrijk probleem, vooral nu hij over veel te weinig kleutertuinen beschikt: Indien hij mij, economist, naar de kleuterklas terugstuurt, zal hij zeker alle commissarissen van de EEG-commissie en bovendien de Eerste Voorzitter, de Voorzitter en de Raadsheren van het Rekenhof ook naar de kleuterklas moeten terugsturen. Hebben zij ook allemaal geen kaas gegeten van economie, de Belgische economische expansie-wetgeving en de Europese reglementering inzake overheidssteun aan bedrijven?

Ik zal hem—omdat ik hoffelijk wil blijven — de citaten besparen uit het rapport van het Rekenhof en uit al de EEG-beslissingen die kunnen worden samengevat onder die ene sprekende perstitel uit Le Soir: «L'Europe refuse les frouchelages».

Maar goed, ik wil — om hem te parafraseren — mijn mes niet trekken, zelfs niet nadat hij een vork in mijn rug heeft gestoken. Laten wij een objectieve analyse maken van wat een Brussels economisch beleid zou kunnen zijn, zonder te polemiseren.

Het economische debat moet worden gevoerd in het globale kader van de ontwikkeling van het Brusselse Gewest, ook op stedebouwkundig vlak. Of omgekeerd kan men nog duidelijker stellen dat de economische dimensie in ieder geval voldoende aan bod moet komen in het grote debat van de herinrichting van het Brusselse Gewest.

Wat kan het Gewest doen voor het behoud van de bestaande economische activiteit en de ontwikkeling van nieuwe economische initiatieven? Onder welke voorwaarden kan dit gebeuren in een urbanistisch complex geheel?

Brussel heeft een lange traditie van economische produktie en administratief beheer. De jongste jaren heeft de tertialiseringstendens bovendien een hele reeks nieuwe economische activiteiten gegenereerd. Men kan zich de vraag stellen of het echte produktieproces nog perspectieven heeft in Brussel, in een stadsmodel, gelet op de steeds zwaarder wegende exploitatievoorwaarden voor produktie-eenheden inzake veiligheid, leefmilieu en ruimtelijke ordening.

Om op deze vragen een zinvol antwoorde te kunnen geven moet men rekening houden met de «omgevingsfactoren», die niet zomaar zijn weg te cijferen.

Er is de geringe beschikbaarheid van gronden voor industriële vestigingen en de eraan verbonden stijgende kostprijs, hoewel deze verhoudingsgewijze in een internationale context nog meevalt.

Ook de stijgende verkeersdrukte is als omgevingsfaktor niet te verwaarlozen, al moet ook deze in een internationaal perspektief worden gerelativeerd.

Er is uiteraard het concurrentiële aanbod van gronden aan de buitenrand van het gewest en de bijbehorende voordelen die de Vlaamse of Waalse regio toekennen.

Een zeer positieve omgevingsfactor is dan weer het groeiende internationale imago van Brussel. Wil een industriële of commerciële groep het eigen bedrijfsimago internationaal hoog houden, dan moet deze «een voet in huis hebben» in Brussel. Zelfs los van de imagovorming zal in het kader van de groeiende internationalisering de betrokken groep per saldo nog comparatieve voordelen hebben in zijn strategische keuze voor Brussel, vergeleken met andere Europese grootsteden.

Een aantal factoren die eerder subjectief te noemen zijn, spelen zeker ook mee in het voordeel van het Brusselse Gewest. Zo is er het onmiskenbare voordeel van de meertaligheid van het Brusselse Gewest waardoor de problematiek van een eenzijdige taalkeuze binnen Europa voor een bedrijf wordt vermeden. Bovendien is de stad nog op mensenmaat, met een nog redelijk goede levenskwaliteit en een relatieve veiligheid.

Er zijn dus zowel een aantal objectieve elementen die eerder te maken hebben met economische berekening — als een aantal subjectieve omgevingsfactoren die meer met impressies te maken hebben, die de bedrijfsleider tot een keuze brengen van bedrijfsbehoud, uitbreidingsinvesteringen of nieuwe vestigingen.

Het hele probleem kan dus als volgt worden vertaald: op welke manier speelt het gewest, in zijn economisch beleid, in op dit proces van selectie om bedrijven te lokken, te houden of te laten uitbreiden, die het best passen in de regionale doelstellingen die wij wensen te bereiken?

Eerst moet de Minister natuurlijk de eigen regionale economische doelstellingen bepalen.

Laten wij het in telegramstijl omschrijven: hoogtechnologische bedrijven liefst in universitaire buurten, diensten en bureaus op strategisch gelegen plaatsen, niet te sterk geconcentreerd, maar vooral handhaving en selectieve uitbreiding van industriële sectoren gericht op de tewerkstelling van laaggeschoolde Brusselaars. Daarover is nagenoeg iedereen het eens.

Het komt er dan op aan — en nu kom ik tot mijn voorstel voor een economisch beleid in ons gewest — dat het gewest zelf, rekening houdend met al de voorgaande elementen, de economische groeipolen selecteert, bepaalt en definieert. Een economische groeipool is voor mij een geografisch duidelijk omschreven stuk van het Brusselse Gewest binnen hetwelk in een ruim urbanistisch geheel bepaalde economische doelstellingen voorop staan.

Zo een economische groeipool kan een industrieterrein zijn, doch evengoed een totaal verkommerde wijk of een geheel van verlaten economische panden. Mijnheer de Minister van Economie, kies zelf uw economische groeipolen, definieer hun bestemming, investeer erin en bepaal zeer selectief de vestigingscriteria. Hiermee bedoel ik: creëer zelf de nodige investeringssfeer in die groeipool, zorg voor de nodige infrastructuur, bestudeer selectief al de eerder vermelde omgevingsfaktoren zoals bereikbaarheid, veiligheid van de werknemers en het bedrijf, stel ze ter beschikking — aan kostprijs uiteraard — en bepaal, rekening houdend met milieu-factoren en urbanistische elementen, welke bedrijven er kunnen komen. Gebruik

hiervoor uw kredieten voor economische expansie! U moet op deze wijze strategische en aantrekkelijke groeipolen kunnen aanbieden die concurrentieel bijzonder hoog zullen worden ingeschat.

Laat de expansiekredieten niet langer misbruiken voor vervangingsinvesteringen zonder méér tewerkstelling of laat ze niet al te sterk versnipperen in KMO's waarbij u, zelfs via een kosten-batenanalyse, nooit zal kunnen controleren, noch in de grote noch in de kleine bedrijven, of uw expansiekredieten de beoogde doelstellingen hebben teweeggebracht.

In ieder geval zal u zo zeker misbruiken — en ze zijn enorm talrijk u leest toch ook de kranten — vermijden. Wat zeer belangrijk is: u houdt uw investering zelf in handen. De overheidsinvestering blijft in gewesthanden in de vorm van beschikbare infrastructuur zoals gronden, wegenis- en omgevingsinvesteringen eventueel gebouwen. Bij een vertrek verdwijnen de expansiekredieten dus ook niet naar de hoofdzetel van een bedrijf in het buitenland of naar een ander gewest.

Mijnheer de Minister, de klassieke expansiewetgeving is niet langer aangepast aan een klein Brussels Gewest waar de gronden schaars zijn, waar de milieuvoorwaarden en de stedebouwkundige voorschriften streng moeten zijn en de economische mutaties zeer hoog liggen.

Terloops, het is evident dat de zogenaamde subjectieve omgevingsfactoren zoals imago, meertaligheid van Brussel ook kunnen worden bespeeld via bij voorbeeld promotie.

Mijnheer de Minister, er zijn op dit ogenblik bijna geen gebruiksklare bedrijfspanden meer, al liggen er hectaren grond te wachten zo stelt men op de Gewestelijke Investeringsmaatschappij. Op de Gewestelijke Ontwikkelingsmaatschappij signaleert men mij dat er nog vele leegstaande vervallen bedrijfspanden zijn die kunnen worden gerenoveerd. Meteen heb ik ook de beide beleidsinstrumenten aangereikt die u op een zeer actieve wijze zou moeten inschakelen om een economisch beleid waar te maken. De GOMB is uitgerust om de door U bepaalde groeipolen te ontwikkelen. Wilt u aan uw beleid — wat de CVP-fractie bijzonder positief zou vinden — ook een sterk sociale inslag geven, kies dan met de nodige sociale begeleiding, als groeipolen vooral wijken uit met vervallen, nog bewoonde woningen en vooral met talrijke leegstaande bedrijven. Laat de GOMB al of niet samen met de privé-sector de vervallen economische panden, doch ook de huisvesting renoveren, eventueel met medewerking van collega Gosuin, en in afspraak met de Minister-Voorzitter, verantwoordelijk voor ruimtelijke ordening. Vergeet vooral ook niet dat de bouwsector — dus ook de industriële renovatie gecombineerd met huisvestingsrenovatie — op zich een economische sector is, die het grootste multiplicatoreffect heeft inzake tewerkstelling.

Om het economische gedeelte af te ronden, pleit ik ervoor dat U de researchprogramma's zal steunen, waar risico's aan verbonden zijn, doch die op termijn eventueel perpsectieven kunnen bieden voor een bijkomende toegevoegde waarde in het gewest, en daarvoor de GIMB zou inschakelen. Herkapitaliseer nog meer de GIMB: via deze weg kan u bijvoorbeeld inschrijven op degelijke risicoparticipaties. Mijnheer de Minister van Economie, waarschijnlijk is het nodig om in de toekomst toch nog een kleine reserve aan te leggen voor de klassieke economische expansiekredieten die — de EEG zal binnenkort toch grote bedrijven uitsluiten — zouden kunnen dienen om selectief sommige KMO's te helpen, enkel en alleen voor die investeringen die het op lange termijn waard zijn en die anders zeker niet zouden plaats hebben.

Mijnheer de Minister van Economie, U heeft aan de pers ook laten weten dat ik niet kan tellen. U heeft echt geen geluk! Zonder pretentie, maar ik heb ook een licentie wiskunde behaald. Het valt me dan ook niet moeilijk aan te tonen dat U op het vlak van de beschikbare kredieten de pers volledig verkeerd heeft geïnformeerd.

De heer Grijp, Minister belast met Economie. — Mijnheer Béghin, ik zal de gegrondheid van mijn bewering bewijzen.

De heer Béghin. — U beschikt wel degelijk over drie miljard vastleggingskredieten, kredieten die betrekking hebben op beslissingen die nog in 1991 moeten worden genomen. De betalingen met betrekking tot expansiedossiers die vroeger werden goedgekeurd en die over verschillende begrotingsjaren worden afgehandeld, gebeuren uiteraard via de ordonnanceringskredieten. Daarvoor beschikt U over 1,380 miljard in 1991. Van uw drie miljard vastleggingskredieten is dus nog geen frank vastgelegd, dus zeker geen 2,5 miljard zoals U aan de pers heeft medegedeeld.

Zonder te willen beweren dat ik alleen de sleutel bezit voor een nieuw economisch expansiebeleid, heb ik vandaag, namens mijn fractie, hiertoe toch een eerste aanzet willen geven. Een aantal opties rond het wetenschappelijk en technologisch onderzoek zouden uiteraard het geheel moeten afronden. Ik durf te hopen dat het debat verder constructief zal worden gevoerd, ook door de Minister van Economie, aan wie ik ook nog wil melden dat ik op geen enkel ogenblik heb voorgesteld «zijn portefeuille te ledigen». Verder wil ik beklemtonen dat de economische strategie die ik vooropstel volledig kadert in de beleidsopties zoals die door de meerderheid van de vergadering zijn vastgelegd. En dan nog dit: U beschikt slechts over drie miljard kredieten voor economie in de context van een Europese grootstad in volle ontplooiing. Gebruik ze dan ook echt strategisch vanuit een uitgesproken sociale invalshoek.

Mag ik, om af te ronden, nog enkele vragen stellen die betrekking hebben op de specifieke bevoegdheden van de Minister-Voorzitter?

Mijn economische uiteenzetting sluit in zekere zin aan op zijn visie inzake het programma ruimtelijke ordening. Het principe van de geïntegreerde ontwikkeling van wijken steunt de CVP-fractie ten volle. We zouden wel bevestigd willen zien — zoals tijdens het debat rond de beleidsverklaring gesteld —, dat er geen overlapping zou ontstaan tussen de GOMB en de op te richten Grondregie.

Zal de Regie het eigen overheidspatrimonium zelf renoveren? Hoe ziet men de taakverdeling tussen de GOMB en de Grondregie. Welke criteria zal de Regie hanteren in haar beleid?

In de geest van mijn uiteenzetting wil ik de Minister-Voorzitter namens de CVP-fractie, feliciteren met de wijze waarop hij via zijn programma van sociaal-professionele inschakeling de kansarmen een nieuwe kans wil geven. Hij kan hiervoor volledig op ons rekenen.

De CVP-fractie zal het ontwerp van begroting goedkeuren, doch rekent erop dat constructieve voorstellen niet zomaar in de prullemand van de kleuterklas worden gegooid. Sommige leden van de Executieve moeten er blijkbaar regelmatig aan worden herinnerd, dat ook de niet-regeringsleden democratisch verkozen zijn. Van hen wordt verwacht dat ze hun mandaat op een behoorlijke wijze vervullen, maar ook moeten kunnen vervullen. Sommige Ministers hebben de commissies op een zeer degelijke wijze geïnformeerd en gedocumenteerd. Zo hoort het ook met onze dank hiervoor. Nochtans is het ongehoord — en dit zeg ik dan eerder als Eerste Ondervoorzitter van deze parlementaire vergadering — dat ons door de

Executieve voor de behandeling van een zo belangrijk ontwerp van begroting een dergelijke timing werd opgelegd, dat goed parlementair werk moeilijk wordt. Wij kunnen en zullen dit geen tweede keer aanvaarden, Heren Leden van de Executieve, en ik ben ervan overtuigd dat ik dit mag zeggen in naam van de overgrote meerderheid van deze vergadering. *(Applaus bij de CVP en de PSC.)*

M. le Président. — La parole est à M. de Patoul.

M. de Patoul. — Monsieur le Président, Messieurs les Membres de l'Exécutif, Chers Collègues, je désire, comme les autres intervenants, souligner que nous nous trouvons dans une période de transition. Les événements que nous avons vécus ces derniers jours nous confortent d'ailleurs dans cette idée.

Plusieurs éléments du budget indiquent cette phase de transition, qui est assez logique puisque nous sommes passés d'une institution intégrée au National à une institution qui a maintenant son autonomie.

Le coût de fonctionnement de notre Conseil et de l'Exécutif montre clairement que nous devons mettre en place une administration performante, permettant à l'avenir de réduire ce coût.

J'aborde maintenant le budget qui nous est soumis sous l'angle technique.

A cet égard également, il peut être qualifié de transitoire.

En effet, la réorganisation des fonds budgétaires ne sera constatée qu'en 1992. Nous attendons aussi avec grand intérêt les résultats du groupe de travail qui planche sur l'élaboration d'un budget-programme lié à un cahier explicatif afin d'intégrer ses conclusions dans la méthode d'établissement du budget. Mais la question fondamentale est de connaître au plus vite la situation exacte de la dette. Il faut pouvoir la gérer convenablement. Pour cela, il est indispensable de la connaître de manière précise. Comment la Région pourrait-elle effectuer cette gestion rationnelle, économique, judicieuse et efficace, sans avoir un relevé exact des dettes? Faut-il, par exemple, en fonction du niveau des taux d'intérêt, rembourser anticipativement certains emprunts ou plutôt attendre une baisse des taux du marché? L'Exécutif doit pouvoir disposer des outils adéquats permettant d'apporter une réponse à ce genre de question et de réaliser ainsi une série d'économies.

Il faudra développer avec le Crédit Communal — mais sans doute aussi avec d'autres partenaires — toutes les techniques utiles visant à gérer la trésorerie ainsi que le financement des investissements et des emprunts. Cette gestion devra aussi concerner l'ensemble des para-régionaux. Une réflexion devra être menée, en particulier sur le financement des investissements de la STIB et des nouveaux para-régionaux. Pourra-t-on également continuer à autoriser un pouvoir d'emprunt pour les deux institutions para-régionales récemment créées?

Il faudra donc s'attacher, en 1991, à débattre de ces questions et à conclure, afin d'obtenir en 1992 un budget lisible et transparent, ce qui sera le meilleur outil pour gérer efficacement notre Région.

Enfin, je rappellerai que notre Région présente un budget 1991 qui ne prévoit pas d'emprunt, à l'exception, bien sûr, du financement du déficit dit «naturel», financement qui sera, à terme, pris en charge par le budget national. C'est très clairement l'élément le plus positif de ce budget, surtout si l'on met en évidence que ce déficit naturel est inférieur de quelque 300 millions à la recommandation du Conseil supérieur des Finances. Le fait d'avoir décidé de ne plus reporter les crédits accentue encore cette amélioration, ce qui constitue un très bon présage pour notre situation financière.

Néanmoins, dans les années à venir, notre Région ne pourra pas se contenter de ce résultat. Il faut que d'ici à 1999, nous parvenions à ramener le déficit vers le niveau zéro. Cela évitera d'assimiler, de rendre définitif, le comportement d'emprunt et, surtout, cela permettra de réduire au minimum les charges financières qui pèseront sur la Région au delà de 1999, c'est-à-dire au moment où elle assurera le service de sa dette.

Très clairement, prévenons le scénario de l'effet «boule de neige» en mettant en œuvre les mécanismes structurels nécessaires à cet effet. S'il faut éviter d'égaliser le montant des crédits d'engagements et d'ordonnancements prévus pour l'année budgétaire, il est évident que cela implique que la procédure administrative des enregistrements d'opérations budgétaires, soit accélérée. Ce sera la tâche de l'administration performante que l'Exécutif doit mettre sur pied. On peut aussi songer à annuler les crédits d'un investissement qui, après trois ans, par exemple, restent inutilisés. Il faudra débattre prochainement de ces questions.

L'objectif est donc clair: cadenasser la dette pour ensuite la réduire et ainsi rester maîtres de nos choix.

Si nous restons maîtres de nos choix, nous devons aussi nous interroger sur notre politique de taxes et de redevances.

La taxe sur la propreté et la sécurité urbaines sera revue. Il est indispensable que nous soyons éclairés sur le cheminement des tractations avec le secteur économique concerné ainsi que sur le rapport qui reprend, à la page 47, comme l'a souligné M. Moureaux, le fait que la taxe de propreté ne sera pas enrôlée en 1990 et 1991 avant les résultats de la Table ronde organisée par le Ministre.

Notre politique en matière fiscale doit veiller à éviter tout effet pervers qui verrait le départ de certains acteurs économiques, car nous ne pouvons nous le permettre. Mais, plus fondamentalement, il faudra se prononcer sur le regroupement de toutes les taxes y compris celle sur les nuisances dont le rendement paraît faible — en une seule ou sur le maintien de l'éventail actuel. Il faudra donc établir des études prospectives à la fois sur nos recettes et sur nos dépenses afin de pouvoir définir très clairement une attitude dans ce domaine.

Si nous restons maîtres de nos choix, cela signifie aussi que nous devons les effectuer et ne pas rester figés dans un immobilisme nuisible. A ce titre, le mécanisme mis en place pour l'élaboration du budget de cette année, qui a consisté à garder des enveloppes par département, constitue certainement un choix heureux par le fait qu'il offre une très grande sécurité en évitant des dérapages. Néanmoins, il faut veiller à rester dans l'actualité des faits et donc à ne pas se fermer aux évolutions possibles.

L'évolution contemporaine nous conduit à penser que les crédits devront être augmentés en faveur du logement — une des questions des plus essentielles pour notre Région —, de l'environnement secteur dans lequel ainsi que l'a souligné M. Béghin. L'Exécutif devra prochainement accroître ses efforts financiers, et d'autres domaines encore que l'avenir déterminera. En d'autres termes, nous devons faire en sorte que les Bruxellois puissent vivre agréablement dans leur Région, et, pour cela, il faut que l'on réponde à leurs préoccupations en matière de logement et d'environnement.

Par contre, on peut estimer — et M. Béghin a également abordé ce point — que l'expansion économique requerra moins de moyens. Nous devons arriver à ce que le pouvoir public motive les entreprises vers des investissements respec-

tueux de l'environnement tout en étant source d'innovations technologiques.

Il faut également mettre l'accent sur le développement des terrains industriels et à vocation d'accueil d'entreprises. Les entreprises doivent pouvoir s'installer facilement dans notre Région et y être bien accueillies.

Ce budget fait manifestement preuve d'un effort de clarification. C'est une première étape, un premier pas dans la bonne voie. Il assure également une meilleure gestion financière. Nous espérons arriver ainsi à une autonomie de notre Région.

Je voudrais terminer en abordant le budget de l'Agglomération.

Rappelons-nous que cette Agglomération, que nombre de citoyens ignorent dans la mesure où il est assez surprenant qu'elle existe encore — c'est en quelque sorte une erreur institutionnelle — nous devons la faire fonctionner.

On constate à travers le budget présenté, qui est fort simple, qu'en réalité cette institution est vidée au maximum, ce qui est, pour nous, la bonne voie.

Néanmoins, si le transfert des agents vers les para-régionaux est prévu et le montant des rémunérations du personnel encore inscrit dans le budget de l'Agglomération — ce qui est logique puisque le transfert doit encore avoir lieu — il reste cependant une question pour les services centraux pour lesquels seuls 44,2 millions sont prévus au budget de l'Agglomération. Or, le transfert de ces agents n'est pas encore terminé. La question qui se pose, et à laquelle j'aimerais que le Ministre puisse répondre, est de savoir si ces agents seront payés malgré le fait que le transfert n'est pas encore fort avancé.

En d'autres termes, est-ce que les 44,2 millions seront suffisants pour garantir au personnel des services centraux d'être payé et donc de ne pas être confronté à des fins de mois difficiles?

Enfin, je voudrais souligner que le budget de l'Agglomération présente un parfait équilibre entre les crédits d'engagement et d'ordonnancement, ce qui montre très clairement que cette institution est appelée à avoir le moins d'activités possible, ce qui me paraît être la meilleure des voies. *(Applaudissements sur les bancs du FDF.)*

M. le Président. — La parole est à Mme de T'Serclaes.

Mme de T'Serclaes. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, nous avons à examiner aujourd'hui le budget 1991 de notre Région bruxelloise. Ce budget comme décidé par la Commission des Finances et du Budget de notre Conseil devait être déposé sous forme de budget programme. Ce qui a été fait et constitue un net progrès même si celui-ci ne prévoit toutefois pas encore de scission de la division administrative, ce que l'on peut considérer comme regrettable mais inévitable dans les conditions actuelles, comme l'a souligné le Ministre lui-même.

Nous devons cependant regretter de n'avoir pu travailler dans de meilleures conditions pour l'analyse de ce budget. L'année prochaine nous ne pourrons accepter que se reproduisent les problèmes que nous avons encore connus cette année-ci. Le Ministre a précisé qu'il ne disposait pas encore d'une administration outillée à cet effet.

Il a notamment fait référence au fait que les services administratifs de la Région se trouvaient toujours dans une phase transitoire et que cela a constitué un handicap certain dans l'élaboration de ce budget.

Il me paraît dès lors urgent de mettre sur pied cette administration dont j'ai déjà pu, lors de mon intervention il y a un an, évoquer la nécessité impérative.

Depuis lors un audit a été réalisé, la Commission des Finances et du Budget l'a examiné et a rendu un avis. Il s'agit aujourd'hui pour l'Exécutif de la mettre rapidement en place et d'en faire un outil efficace et performant au service de la Région. Cela doit se faire dans les plus brefs délais et je souhaiterais que le Ministre puisse m'indiquer un calendrier à cet égard.

A côté de cela, je me réjouis du fait qu'à partir du 1er janvier 1991 la Région disposera d'une trésorerie propre. Cela me paraît un élément important pour la gestion financière de notre Région et de nature à permettre à l'Exécutif de mieux la maîtriser et d'y apporter plus de transparence. Cela constitue un point positif. Je m'interroge cependant sur la mise en œuvre de cet outil et sur la manière dont va s'effectuer le passage de la Trésorerie nationale à la Trésorerie régionale. Je souhaiterais à cet égard quelques précisions.

Le Ministre pourrait-il notamment me communiquer l'organigramme des services financiers, le nombre d'agents qu'il compte recruter pour le 1er janvier prochain, le support informatique nécessaire prévu; pourrait-il également me donner l'engagement que les fonctionnaires seront payés dans des délais normaux?

Pour en revenir au budget lui-même, dans mon intervention dans le cadre du budget 1990, j'avais insisté, au nom du groupe PSC sur la nécessité d'une très grande rigueur budgétaire.

Nous croyons en effet que si la situation actuelle de notre Région en termes de recettes est bonne, nous devons rester extrêmement attentifs à l'évolution de certains indicateurs et notamment de l'Impôt Personnes Physiques. Or, nous devons constater que cette évolution n'est pas favorable. Il faut donc plus que jamais s'imposer la rigueur budgétaire et prévoir l'avenir.

Deux éléments à ce propos nous inquiètent. Premièrement, le recours aux crédits inscrits aux fonds. Il doit être bien entendu que les fonds qui seront maintenus jusqu'au 31 décembre 1991, doivent servir prioritairement et exclusivement à couvrir les engagements du passé. Il est indispensable à cet égard que nous puissions connaître de manière précise les engagements à couvrir. Le Ministre s'est engagé en commission à nous présenter une situation claire pour le 31 mars au plus tard. Cela nous paraît essentiel pour que nous puissions avoir une idée claire de l'encours. Sans un tel instrument, l'Exécutif navigue à vue et n'est pas à l'abri d'une mauvaise surprise.

Le Ministre peut-il me donner des garanties à ce sujet et plus particulièrement m'assurer que l'Exécutif n'engagera pas de dépenses nouvelles sur les fonds avant d'avoir fait l'inventaire complet de toutes les obligations de la Région et de nous en avoir fait rapport?

Deuxièmement, le ratio entre les engagements et les ordonnancements. Même si on peut constater une amélioration très nette, par rapport à l'année dernière, deux secteurs nous inquiètent: le département de l'économie et le secteur de l'eau. Je voudrais indiquer ici que nous estimons indispensable de veiller à la maîtrise des dépenses dans ces deux secteurs et ce, pour éviter des dérapages ultérieurs qui seraient préjudiciables à l'ensemble du budget régional.

Je reviendrai plus loin dans mon intervention sur la politique économique mais pour ce qui concerne la politique de l'eau un plan pluriannuel est indispensable. Je souhaiterais

donc que le Ministre me dise quel est son calendrier précis et quand il peut nous présenter un plan concret.

Je voudrais à ce stade revenir au problème des recettes et insister sur le fait que nous devons ici réfléchir en termes d'avenir. Nous avons déjà dit plusieurs fois qu'il nous semblait indispensable de faire une analyse approfondie des différentes recettes dont nous disposons, afin de prévoir leur évolution future. Mon collègue, Dominique Harmel, développera plus longuement ce point dans son intervention ainsi que les initiatives que nous souhaitons de la part de l'Exécutif dans ce cadre.

J'en viens maintenant au problème des taxes. 1. Pour ce qui concerne la taxe sécurité-propreté, nous avons enregistré avec satisfaction la déclaration du Ministre qui a indiqué en commission que cette taxe ne serait pas enrôlée en 1991, aussi longtemps que la concertation prévue avec les milieux concernés n'aura pu déboucher sur des propositions concrètes d'amélioration. En effet, en réponse à mon intervention du mois de mai dernier, dans laquelle j'avais pu indiquer qu'il était indispensable de procéder à une évaluation, le Ministre m'avait promis de mettre sur pied cette concertation, afin d'examiner comme nous le demandions, les problèmes concrets qui se posaient, et de remédier aux effets pervers. Cette concertation s'est tenue le 6 décembre dernier et se poursuivra le 17 décembre prochain selon les informations parues dans la presse. Je m'en réjouis.

Il nous paraît tout à fait indispensable d'examiner avec précision l'ensemble des problèmes qui se posent et de procéder à un aménagement significatif de cette taxe et ce, d'autant plus que le résultat escompté de cette taxe pour cette année est d'ores et déjà atteint et même dépassé. Le Ministre a en effet indiqué en commission que sur base des déclarations rentrées, le montant 90 s'élevait déjà à 1,475 milliard. Il y a donc bien une marge de manœuvre qui doit être utilisée à cet aménagement. Le Ministre peut-il déjà me donner des éléments de réponse à ce propos?

Par ailleurs, je voudrais également faire remarquer au Ministre qu'il y a lieu de rendre les documents envoyés plus clairs et plus précis quant à la portée de cette taxe et aux surfaces à prendre en considération. Il y a confusion dans un certain nombre de cas et notamment lorsque les personnes visées exercent leur activité professionnelle à leur domicile. En effet, deux formulaires leur sont envoyés, un de 1 600 francs et l'autre de 5 000 francs. Or, le règlement précise bien que ces deux taxes ne se cumulent pas, ce n'est pourtant indiqué nulle part. Le Ministre pourrait-il s'engager à transmettre des directives précises à l'administration, en vue de bien préciser à l'égard des contribuables la portée exacte des dispositions du règlement-taxe?

Cela permettrait également à M. De Decker de ne plus se tromper dans les formules qu'il utilise lorsqu'il écrit des lettres.

2. Pour ce qui concerne la taxe sur les nuisances dont la recette est évaluée à 250 millions — nous n'en connaissons pas encore la formule —, j'ai noté qu'elle ne serait levée que dans la mesure où des plans quadriennaux dans les secteurs des déchets, du bruit, de l'eau, de l'écologie humaine auront été approuvés. Cela me paraît en effet indispensable quant à sa crédibilité.

Je relève par ailleurs, qu'il s'agit bien d'une taxe affectée ce qui implique qu'elle ne peut servir à autre chose qu'à ce pour quoi elle est levée. C'est un principe important et qui d'ailleurs a été défendu par l'UEB lors du colloque que nous avons tenu en octobre dernier. Dans un premier temps, il me paraît indispensable de s'assurer avec précision de la recette de la taxe «environnement» prélevée par la province et bloquée sur un compte au profit de notre Région. Ce montant à la disposition de la Région pourrait montrer qu'il n'est pas nécessaire de lever cette taxe au moins dans l'immédiat.

En tout état de cause, pour le groupe PSC, le principe pollueur-payeur doit être respecté et constituer le principe de base des dispositions qui seraient prises. Pour nous, cette taxe ne peut en tous les cas être la reconduction pure et simple de la taxe «environnement» prélevée par la province.

J'en viens maintenant aux dépenses pour indiquer d'abord qu'il nous paraît essentiel que dans le cadre de ce budget 91 l'Exécutif passe des intentions aux actes. Nous demandons à l'Exécutif de concrétiser le plus rapidement possible les aspects les plus importants de sa déclaration. Nous devons, en effet, mettre en place dans les meilleurs délais les mesures qui répondent aux attentes des Bruxellois. Nous attendons à cet égard, plusieurs projets d'ordonnance comme le projet d'ordonnance concernant les déchets, celui réformant la loi sur l'urbanisme, la protection des monuments et sites, les coupures de gaz-électricité. Il me paraît indispensable pour la crédibilité de l'Exécutif qu'il puisse déposer le plus rapidement possible les projets qu'il a élaborés dans ces matières.

Pour le groupe PSC il est également un élément sur lequel nous insistons particulièrement, c'est celui du logement. Mon collègue Michel Lemaire développera cet aspect dans son intervention. Nous avons déjà dit à plusieurs reprises notre volonté de voir s'accroître l'offre de logements dans notre Région.

Nous savons que ce sont des opérations qu'on ne peut réaliser en un jour; c'est précisément pour cela que nous souhaitons que l'Exécutif s'y attèle au plus vite. Je souhaiterais à ce propos, savoir, d'une part, où en est l'inventaire des terrains détenus par les pouvoirs publics à Bruxelles, et, d'autre part, comment évolue le dossier des casernes. Le Ministre peut-il me donner un calendrier précis de réalisations?

Le second élément sur lequel nous insistons est celui de l'environnement et de la propreté.

Le Secrétaire d'Etat en charge de l'Agence Régionale de Propreté a indiqué les efforts qu'il avait déjà pu réaliser en 1990 pour améliorer ce service. Nous sommes heureux de ces efforts parce qu'il est extrêmement important pour nous que l'on remédie d'une part à la désorganisation profonde du service lui-même et d'autre part de répondre au problème de la propreté sur le terrain. Je dois bien constater que, malgré les efforts déjà consentis, il reste beaucoup à faire. Par ailleurs, nous pensons qu'il faut pouvoir s'assurer la collaboration des communes à cet égard.

Celles-ci exercent, en effet, un rôle important et le crédit de 350 millions prévu à la division 14 constitue une aide non négligeable aux communes. Nous escomptons donc qu'un effort très visible pour la population puisse être réalisé. Pour qu'elle puisse être comprise, la taxe sécurité-propreté doit produire des effets visibles sur le terrain.

Cela m'amène à dire que nous serons également très attentifs à l'ensemble de la politique des déchets dans notre Région. Quand on sait ce que représentent les déchets que nous produisons en Région bruxelloise en millions de tonnes par an, nous devons nous interroger sur la meilleure manière de les éliminer.

Nous demandons ici, à l'Exécutif d'être très prudent en cette matière, d'examiner toutes les filières d'élimination des déchets avec précision et de ne pas s'engager dans des processus univoques ni dans des décisions hâtives engageant l'avenir dans des filières qui n'assurent pas la protection de notre environnement de manière optimale. Ma collègue, Mme Willame, reviendra sur ce point dans son intervention.

3. En ce qui concerne l'emploi et plus particulièrement les plans de résorption du chômage, une évaluation a été réalisée par l'ORBEm; le Ministre prévoit en outre une étude destinée à éclairer les choix de l'Exécutif dans ce secteur. Pour le groupe PSC, il est très clair que si des adaptations ou des réorientations des programmes de résorption du chômage peuvent être envisagées, elles ne peuvent en aucun cas porter préjudice au bon fonctionnement du secteur non marchand. Cela est pour nous essentiel, particulièrement dans une ville comme Bruxelles, où le secteur non marchand apporte des réponses souples et concrètes, notamment, à des problèmes sociaux qui ne seraient pas rencontrés autrement. Il ne peut donc être question de mettre en péril de telles initiatives.

4. En matière de politique économique, j'ai déjà indiqué au début de mon intervention que nous avons des craintes de dérapage dans ce budget. Concernant les crédits destinés à couvrir les dépenses consenties dans le cadre des lois d'expansion économique, les réponses du Ministre en commission ne nous ont pas rassurés quand il nous dit qu'il ne dispose pas de chiffres sur les montants résultant des décisions antérieures lui permettant de connaître les montants des crédits 1991 qu'il devra affecter à celles-ci. Nous pensons qu'une réflexion approfondie s'impose dans ce secteur et, notamment, sur la portée de ces lois d'expansion économique telles qu'elles existent aujourd'hui dans une situation économique favorable. Ne doit-on pas réorienter ces crédits vers certains types d'investissements particuliers comme, par exemple, ceux qui ont pour effet d'assurer une meilleure protection de l'environnement ou l'amélioration du bâti, en gros, les investissements qui permettent une meilleure adaptation de l'entreprise au tissu urbain dans lequel elle est insérée.

Ainsi, en ce qui concerne le dossier Illocroma bien connu dans ma commune, dont il est à nouveau question ce matin dans la presse, il existe clairement un problème de compatibilité entre une entreprise et le tissu urbain dans lequel elle est insérée. Il me paraîtrait extrêmement intéressant que, par le biais des lois d'expansion économique, on puisse aider les entreprises à assurer cette compatibilité.

5. En ce qui concerne la politique de l'équipement et des communications, je constate avec satisfaction que la déclaration de politique générale de l'Exécutif dans ce secteur est en phase d'exécution: réforme de la STIB, nouveaux cahiers de charges, contrat de gestion; il s'agit là d'une première en Belgique puisqu'un pouvoir public et une société de droit public se lient sur des objectifs pour une longue période.

Ce contrat de gestion améliorera de façon quantitative et qualitative l'offre de transports.

Les mesures prises en vue de garantir la maîtrise du déficit de la STIB sont de nature à garantir à la société les moyens nécessaires à son développement mais aussi à maintenir le déficit dans des limites acceptables pour le budget régional.

En matière de travaux publics, c'est avec satisfaction que je note un transfert des moyens liés à l'investissement vers l'entretien des voiries, ce qui traduit la volonté de soigner l'espace urbain.

En conclusion je voudrais insister sur les points suivants:

1. Rigueur budgétaire indispensable. J'ai indiqué les points qui nous inquiètent et je demande à l'Exécutif d'y porter la plus grande attention, de même que pour la mise en place de l'administration qui nous paraît une priorité à très court terme.

2. Etablissement de prospectives pour l'avenir. Cela implique une analyse en profondeur des recettes et de leur évolution future. Nous ne pourrions pas accepter que lorsque la Région en aura la possibilité, on alourdisse la charge fiscale sur les habitants de notre Région parce qu'on aurait manqué de rigueur et de prospective. Dans le même temps, au niveau des dépenses, il est indispensable que l'Exécutif élabore des plans pluriannuels de manière à éviter des dérapages dans l'avenir, plus particulièrement pour ses investissements. Je dois bien constater qu'aujourd'hui seul le Ministre des Travaux publics et des Communications a élaboré ce plan qu'il nous a remis en commission.

3. Nous attendons de l'Exécutif une mise en œuvre rapide et concrète de ses intentions et ce, d'une part, pour faire face aux attentes des Bruxellois et, d'autre part, pour rendre crédible son action, que ce soit en matière de logement, d'emploi, de propreté publique, de transport, et de protection de l'environnement.

Ayant formulé ces remarques, je termine mon intervention en apportant le soutien du goupe PSC à ce budget 1991. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Garcia, laatste spreker van deze morgen.

De heer Garcia. — Mijnheer de Voorzitter, Heren Leden van de Executieve, Collega's, het is de evidentie zelf dat een begroting een belangrijk politiek instrument en de aanvaarding ervan een belangrijke politieke handeling zijn. De Executieve vraagt de Raad immers de toelating om gedurende een jaar bepaalde belastingen te heffen en bepaalde uitgaven te verrichten. Zij rekent daarvoor op haar democratisch totstandgekomen meerderheid. De SP-fractieleider zal wellicht herhalen dat de SP haar politieke rol volledig vervult en dus het vertrouwen aan de Executieve geeft voor de uitvoering van de begroting 1991.

Maar het probleem blijft niet beperkt tot de politieke benadering waarbij de Executieve steunt op de democratisch verkozen meerderheid. Wij moeten immers samen onderzoeken in welke mate het ingediende ontwerp van begroting een concreet instrument voor de behoeftebevrediging en bruikbaar voor het vervullen van haar noodzakelijke sociale opdracht is. Daarbij moeten wij er rekening mee houden dat ook de economische functie een aantal duidelijke vereisten stelt waaraan een begroting moet voldoen.

Deze economische, sociale en algemene belangenbehartigende functies zijn in feite vandaag en in de toekomst voor het Hoofdstedelijke Gewest terug te brengen tot één cruciale vraag: hoe behouden of, zo mogelijk, verhogen wij de Brusselse bevolking terwijl toch een harmonisch maatschappelijk weefsel wordt gecreëerd.

Om een positief antwoord op deze vraag te bieden en rekening houdend met de zeer specifieke karakteristieken van het gewest zoals vermeld in de financieringswet is het vooreerst nodig dat dit ontwerp blijk geeft van een reëel financieel evenwicht zodat de toekomst nooit in gevaar komt.

Zowel uit de begrotingsdocumenten als uit de toelichting van de Ministers tijdens de besprekingen in Commissie blijkt dat de inkomstenraming niet overschat is gelet op de jongste cijfers van de ontvangsten 1990 en de evolutie van de diverse in rekening te brengen parameters. Dit is een te onderschrijven realistische benadering. Bijgevolg wordt althans theoretisch, de financiële toestand op termijn niet ontwricht.

Nochtans moeten wij voor ogen houden dat iedere fiscale verhoging het gevaar inhoudt de bevolkingsemigratie naar de Brusselse rand te bevorderen terwijl een omgekeerde beweging moet worden nagestreefd. Bij het bepalen van het theoretisch

aanvaardbaar tekort zal dus altijd het principe dat de fiscale druk niet mag worden verhoogd, in acht moeten worden genomen, zelfs indien de financieringswet en de gevolgen daarvan dit zouden toelaten.

De Executieve moet er bijgevolg voor zorgen dat de kredieten ingeschreven op de begroting 1991 uitsluitend dienen om de nieuwe vastleggingen van dit jaar te ordonnanceren en om de vroegere nog niet geordonnanceerde vastleggingen te betalen. Het is daarbij absoluut noodzakelijk dat nieuwe vastleggingen op de bestaande fondsen strikt beperkt blijven zodat langs die weg het noodzakelijke begrotingsevenwicht in de toekomst evenmin in gevaar komt. De Minister heeft ons ter zake in de commissie garanties gegeven. Nochtans vraag ik de Minister om dit engagement, gelet op het belang ervan, hier te herhalen.

Het onderlinge evenwicht van de bestedingen duidt aan of een begroting blijk geeft van een visie op de toekomst van het gewest. De bestedingen moeten onderling zodanig gemoduleerd blijven dat de essentiële doelstellingen om de stad voor al zijn inwoners leefbaar te maken en te houden, op redelijke termijn worden geraliseerd.

Ik meen dat globaal de vooropgestelde beschikbare kredieten op de diverse begrotingsposten voorlopig nog kunnen beantwoorden aan de evolueerde behoeften. Ik akteer dat de beschikbare middelen voor 1991 *grosso modo* op dezelfde wijze verdeeld blijven als in 1991. Tijdens de Commissiebesprekingen gaf de Minister toe dat er nog selectiever kon worden tewerkgegaan. Mijns inziens is dit een vereiste om beter te kunnen beantwoorden aan de essentiële behoeften van de evoluerende Brusselse bevolking.

De enige mogelijke werkwijze om aan de behoeften in de diverse maatschappelijke domeinen tegemoet te komen, bestaat erin de bestedingen te steunen op wetenschappelijke studies die de behoeften duidelijk aanwijzen en richting gevend zijn, om ze op de meest efficiënte wijze te beantwoorden. Gelet op het belang van een rationele aanpak verzoek ik de Executieve om de Raad in te lichten over alle lopende en nieuwe aangevatte studies. De Brusselse bevolking, aan wie de begroting ten goede moet komen, heeft er helemaal geen belang bij te weten welke minister onder een initiatief zijn naam kan schrijven. Alleen het resultaat dat dank zij een coherente op wetenschappelijke basis gesteunde politiek met een globale toekomstvisie van de Executieve kan worden gerealiseerd telt, want alleen dan zijn de investeringstechnieken rendabel. Ik denk aan studies in verband met ruimtelijke ordening, de econominisch belangrijke kanaalzone, de diverse maatregelen ter bescherming van het milieu en preventieve en curatieve maatregelen over energie.

Ik wens even in te gaan op een aantal specifieke aangelegenheden. Er gaan stemmen op om de kredieten voor economische expansie terug te schroeven. Hoewel ik theoretisch de redenering die steunt op een anticyclische begroting waarbij door de overheid een conjunctureel regulerende functie wordt uitgeoefend, kan begrijpen, verwondert mij die zienswijze toch. De voorstanders ervan hebben wellicht een boek van Kaynes gelezen en weten dat vooral in de jaren zeventig een begroting nog kon dienen als conjunctuurregelend element. Maar een begroting gebaseerd op deze theoretische overheidsfunctie als conjunctuurregelend element ten opzichte van economische expansie is in de praktijk helemaal niet meer toepasselijk, zelfs niet voor de nationale staat ingevolge de grensoverschrijdende mededinging, de mobiliteit van de kapitalen en de vrijwillige beperkingen van de eigen soevereiniteit in EG-verband. Wij moeten weten wat wij willen. Wanneer wij ermee akkoord gaan om een EG-soevereiniteit op te bouwen en een grensoverschrijdende mededinging en de mobiliteit van de kapitalen dulden, moeten wij daaruit de conclusie trekken. Dan moet men ophouden te zeggen dat men met een begroting nog een anticyclische conjunctuurbeweging kan voeren. Wat niet meer mogelijk is voor België, is, *ipso facto,* niet mogelijk voor een beperkt grondgebied met een beperkte bevolking zoals Brussel.

Ik dring erop aan om de weg van de anticyclische beweging niet op te gaan, zeker voor het Brusselse Hoofdstedelijke Gewest, dat geen enkele invloed heeft op conjunctuurbewegingen. De opheffing of vermindering van ondersteuning van selectieve economische expansie kan in Brussel enkel en alleen aanleiding geven tot het afstoten van bedrijven.

De secundaire sector in Brussel vereist waarschijnlijk dure oppervlakten en de investeringen in maatregelen tegen vervuiling binnen de stad, wegen zwaarder dan elders. De transportproblemen voor bedrijven binnen de stad hebben eveneens een specifiek karakter. Dit alles vraagt een specifieke ondersteuning waarmee rekening moet worden gehouden. Als wij de economische expansie voeren op grond van een theoretisch concept, dat trouwens ook in de theoretische economie op dit ogenblik verlaten is, dan ondergraven wij binnen Brussel ons economisch leven. In dat verband zijn er mogelijk moeilijkheden voor de vervanging of de afschaffing van de wet van de 1959 op de steun aan ondernemingen.

Ik had trouwens ook verduidelijkt willen zien hoe de Executieve staat ten opzichte van de mogelijke oprichting en uitbreiding van bedrijfscentra. Op welke wijze meent u dat probleem te kunnen aanpakken? Worden dat initiatieven van het Gewest zelf? Mogelijk ook van de GOMB? Welke privé factoren kunnen hier mogelijk bij optreden? Dit probleem lijkt mij essentieel, rekening gehouden met de blijvende moeilijkheden die jonge economische initatieven ondervinden om werkelijk van de grond te komen.

Ik stel met genoegen vast dat het probleem van de eigen werkgelegenheid binnen de Brusselse regio niet ontsnapt aan de aandacht van de Executieve. Zowel budgettair als structureel zijn middelen voorgeschreven om de werkloosheid aan te pakken. Het zou nuttig zijn indien de BGDA ook op het stuk van de langdurige werkloosheid doorgedreven initatieven zou opzetten bij voorbeeld naar de aard van de Weerwerkacties die met relatief veel succes in Vlaanderen worden toegepast. In dit verband moet rekening worden gehouden met de eigen structuur van de Brusselse werkloosheid die vooral minder gevormde arbeiders raakt, die niet terechtkunnen in hoogtechnologische ondernemingen en evenmin passen in de tertiaire sector. Het niet laten ontstaan van een duale maatschappij in Brussel, wat voor de toekomst een enorm gevaar met zich zou brengen, zal mede afhankelijk zijn van ons succes met de instandhouding van een traditionele secundaire sector. De opheffing van de precaire statuten en de inschakeling in normale arbeidscircuits is mede één van de sleutels voor een maatschappelijk evenwicht. Een regionale arbeidsraad met werkgevers en werknemers en een doorgezet sectorieel beleid lijkt mij ook een aangewezen weg.

Ik heb de tijd meegemaakt dat in de Raad van het Bestuur van de MIVB beslissingen werden afgedwongen die duidelijk de belangen van het openbaar vervoer in Brussel niet dienden. Ik had toen zo de indruk dat het veel meer ging om het feit te weten of men Brussel al dan niet kon gebruiken als een proefdomein voor nieuwe zware infrastructuur die daarna bedoeld was voor de uitvoer. Ik heb toen zeer sterk gereageerd in de schoot van de MIVB om daaraan een einde te maken. Men heeft dat begrepen en vandaag stel ik met genoegen vast dat evengoed ten aanzien van de MIVB als instelling zowel als voor de vervoerpolitiek zelf tal van recente nieuwe initatieven zijn ontstaan die ons nieuwe wegen laten opgaan. Ik feliciteer de Executieve daarmee.

Nochtans wens ik ervoor te waarschuwen dat men geen MIVB -politiek kan voeren zonder daarbij het geheel van de vervoersector in Brussel in een coherente samenwerking te betrekken.

Ik kom dan tot het probleem van de taxi's. Vorige interpellaties dienaangaande werden verkeerdelijk geïnterpreteerd als zou er onenigheid over de rol van het taxiwezen bestaan. Maar gesprekken met de bevoegde Minister hebben uitgewezen dat er geen divergentie bestaat. De betrokken Minister heeft trouwens enkele vruchtbare initatieven genomen waarmee ik hem feliciteer, terwijl ik aan hem zowel als de Minister bevoegd voor het openbaar vervoer, tram, MIVB, te zelfdertijd zeg dat er nog een grote weg af te leggen blijft, terwijl we in de kortst mogelijk tijd nochtans tot concrete oplossingen moet kunnen komen.

De heer De Decker heeft bij zijn uiteenzetting verwezen naar Antwerpen en het bestaande gevaar voor uiterst rechts. Sinds jaren tracht ik rond mij de mensen hun oren en ogen open te zetten voor het dreigende gevaar van uiterst rechts. Indien u dat gevaar in Antwerpen ziet, dan vrees ik voor Brussel en Wallonië. U brengt dit probleem in verband met de vraag om al dan niet te fusioneren. Dat is er misschien een element van. Maar u zult moeten toegeven dat het al dan niet ontstaan van uiterst rechts een totaal ander probleem is, gebonden aan totaal andere factoren dan een fusie van gemeenten. Uiterst rechts ontstaat wanneer een democratie niet meer in staat is te regeren. Dat wil zeggen als een democratie niet beantwoordt aan de grote vragen van deze tijd en bijgevolg onmogelijk beslissingen kan nemen die de burgers verwachten ten opzichte van de eigen goed aangevoelde behoeften. De enige goede manier van werking bestaat erin verschillende punten te onthouden: de hoogstbelangrijke cohesie in de regering, *in casu* de Executieve, die verantwoordelijk is voor het beleid; ten tweede een beleid dat gesteund is op objectieve wetenschappelijke studie, ten derde de goede informatie van de Executieve ten opzichte van het wetgevende instrument, met name de raad. Indien dat in de toekomst gebeurt, dan mogelijk is dit jaar 1991 en de begroting daaraan verbonden het begin van het opgaan van een nieuwe weg die de toekomst van de Brusselaars vrijwaart. *(Applaus.)*

De Voorzitter. — Hier onderbreken wij onze werkzaamheden voor deze morgen.

Nous interrompons ici nos travaux.

Nous les reprendrons à l'issue des travaux de l'Assemblée réunie qui se tiendra à 14 heures.

La séance est levée.

De vergadering is gesloten.

(La séance est levée à 13 heures.)

(De vergadering wordt gesloten om 13 uur.)

43.891 — E. Guyot, s. a., Bruxelles